

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-neuvième séance – Lundi 25 novembre 2013, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Eric Bertinat, M<sup>me</sup> Sandra Golay, MM. Guillaume Käser, Denis Menoud, Jacques Pagan, M<sup>me</sup> Alexandra Rys, M. Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Catherine Thobellem et Salika Wenger.*

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 8 novembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre, mercredi 20 novembre et lundi 25 novembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, je reviens sur le dossier qui nous a préoccupés lors des séances plénières de la semaine dernière, en ce qui concerne les servitudes de jour et de distance et vue droite sur la parcelle dont il est question dans la proposition PR-828.

Tout d'abord, je dois faire amende honorable et reconnaître que j'ai mal interprété la position du Conseil administratif dans cette affaire. En réalité, nous sommes redevables de toutes les procédures, y compris les procédures juridiques. J'avais cru comprendre, lorsque les plans d'utilisation du sol (PUS) ont fait l'objet d'un recours, que le bureau du Conseil municipal se chargeait d'assurer le suivi des procédures juridiques au nom du Conseil administratif.

Or, j'ai reçu une lettre – également adressée au bureau, en son temps – du juge en charge de ce dossier, qui remettait l'église au milieu du village, pour ainsi dire. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, c'est important! Ce courrier précise que le bureau ne peut pas se substituer au Conseil administratif dans n'importe quelle procédure pour assumer ses charges et obligations. J'ai donc fait erreur en répondant sur ce point à M. Sormanni.

Dans l'affaire des servitudes de jour et de distance et vue droite de la parcelle concernée dans la proposition PR-828, nous sommes donc redevables de la procédure devant les juges. C'est une juriste fonctionnaire de mon département qui a proposé d'auditionner M<sup>me</sup> Salika Wenger dans ce cadre.

Cela n'enlève rien aux risques et périls de la position extrême qui a consisté à fixer la contrepartie financière de notre droit. Ce week-end, afin de prendre les devants – attention, car cela intéresse particulièrement le Conseil municipal – j'ai pris langue avec le régisseur concerné pour savoir s'il était d'accord de transiger sur ce point, comme le laissait entendre la rumeur et selon une missive dont vous avez reçu copie, Monsieur le président.

Il m'a dit qu'il était d'accord, mais que la somme la plus haute avait été définie dans des circonstances bien précises, à savoir le relogement de ses employés dans l'immeuble à construire. Le temps passant, il a finalement trouvé à les reloger dans un autre immeuble à proximité; de ce fait, il n'avait plus d'intérêt à régler cette opération rapidement.

Comme vous me connaissez, Mesdames et Messieurs, j'ai essayé de négocier durement avec ce régisseur en y consacrant le temps nécessaire. Résultat de mes négociations: cette personne serait d'accord de transiger sur la base d'un mon-

tant non pas de 200 000 francs, comme le prévoit la proposition PR-828, mais de 250 000 francs.

J'ai même été plus loin, Monsieur le président, puisque je vous remets ici un amendement que je vous propose de soumettre en l'état au Conseil municipal, s'il venait à entrer en matière sur le projet de délibération PRD-75 du Parti libéral-radical. J'estime ainsi avoir fait mon travail, ce week-end, de sorte que nous nous tirions de cette affaire de manière à peu près honorable, les uns et les autres.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, vous trouverez sur votre pupitre un document élaboré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance sur la planification des places de jeux en ville de Genève. Ce rapport répond à de nombreuses questions émanant du Conseil municipal. Il m'offre aussi l'opportunité d'évoquer la politique visionnaire, pour l'époque, de Guy-Olivier Segond, qui avait lancé le programme «Cent places de jeux».

Sur la base des recommandations figurant dans ce rapport, je me réjouis de mettre en œuvre et de poursuivre une véritable politique d'aménagement des places de jeux dans notre cité. Je réaffirme ici qu'elles concernent en premier lieu les enfants, évidemment, raison pour laquelle nous lancerons un processus participatif qui les intégrera à la réflexion, afin de répondre encore mieux à leurs besoins.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet «2014, année de l'enfance» lancé par le Conseil administratif. Je me réjouis de répondre à vos questions lors de l'audition sur la proposition PR-1045 pour la sécurisation des places de jeux, Mesdames et Messieurs. A cette occasion, j'évoquerai plus longuement le rapport du Service des écoles et institutions pour l'enfance que je viens de mentionner.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** M<sup>me</sup> Sandrine Salerno nous prie d'excuser son absence dès 18 h 15, car elle a une autre obligation.

Nous avons reçu un courriel de démission de M<sup>me</sup> Sandra Levai de la commission consultative de la petite enfance; il est adressé à sa présidente, M<sup>me</sup> Véronique Latella. Nous en donnons lecture.

*Lecture du courriel:*

Genève, le 25 novembre 2013

*Concerne:* démission de la commission consultative de la petite enfance

Chère Véronique,

Je quitte Genève pour la fin de l'année, et suis trop occupée en ce moment pour consacrer du temps à la commission de la petite enfance.

De fait, je te prie de prendre acte de ma démission ce jour, afin d'être remplacée dans les plus brefs délais.

Merci encore pour ta présidence active et dynamique et bonne continuation à toi.

Meilleurs messages,

*Sandra Levai*

**Le président.** Il est pris acte de cette démission. L'élection du ou de la remplaçant-e de M<sup>me</sup> Levai aura lieu tout à l'heure.

La lettre de démission du Conseil municipal de M. Stefan Kristensen a été lue lors de la séance plénière de mercredi dernier; M. Grégoire Carasso aimerait aujourd'hui prononcer quelques mots pour saluer son collègue. Je lui donne la parole.

**M. Grégoire Carasso (S).** Au nom du groupe socialiste et – je n'en doute pas – d'un nombre certain des membres de cette assemblée, nous aimerions prendre congé de notre collègue Stefan Kristensen en lui rendant hommage à l'occasion de son départ.

Nous accueillons sa décision avec regret et compréhension. Compréhension, parce qu'il s'est trouvé confronté à la fameuse quadrature du cercle: la difficulté de concilier engagement professionnel, politique et familial. C'est cette incompatibilité qui est à l'origine de sa démission du Conseil municipal. Comme pour beaucoup d'hommes de sa génération – pour les femmes, c'était déjà le cas auparavant, malheureusement – l'arbitrage entre ces trois domaines ne s'est pas fait au détriment de sa famille. De ce point de vue, nous ne pouvons que comprendre – même si nous le regrettons – le choix de Stefan.

Au bénéfice d'une bourse à l'Université de Heidelberg, il est absent durant la plus grande partie de la semaine. Les soirs où il est à Genève, rythme politique municipal oblige, il ne peut pas passer du temps avec ses enfants. Nous comprenons donc et saluons ses raisons.

C'est néanmoins avec regret que nous prenons congé de lui, car nous ne pourrions plus bénéficier de ses éclaircissements et de sa passion pour les sujets culturels, mais aussi pour les questions d'aménagement qu'il a découvertes – peut-être un peu malgré lui – au début de la législature.

Vous le savez, Mesdames et Messieurs, Stefan Kristensen est l'auteur de nombreux rapports et de nombreuses motions. Ce soir même, il déposera encore deux objets qui seront sa dernière contribution – du moins pour la législature en cours: la motion M-1108 pour le soutien aux structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine et la motion M-1109 pour le développement d'une politique cohérente en matière de résidences d'artistes à Genève.

Je conclurai ces quelques mots, cher Stefan, en reprenant la citation – je la trouve magnifique – que tu nous as laissée en héritage dans ta lettre de démission. Je cite avec toi le philosophe Merleau-Ponty: «En philosophie, le chemin peut être difficile, mais on peut être sûr que chaque pas en rend possibles d'autres. En politique, on a l'accablante impression d'une percée toujours à refaire.» (*Applaudissements.*)

### **3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance, en remplacement de M<sup>me</sup> Sandra Levai, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B).**

**Le président.** Je donne la parole au chef du groupe démocrate-chrétien, afin qu'il présente son candidat.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de M. Guy Tornare, père au foyer. Au bénéfice d'une formation de technicien bois et de menuisier polyvalent, il a travaillé comme plasticien et comme technicien. Depuis 2008, il est père au foyer.

Membre de plusieurs associations, il est notamment président du conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation La Cigale; il est également

membre du comité de l'Association des parents d'élèves de Trembley-Vidollet, de la section genevoise du Club alpin suisse et de la Compagnie de 1602.

En outre M. Guy Tornare a une particularité que je me plais à souligner ici: il est membre de la Société militaire de Genève, ainsi que de la section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers; il est aussi premier lieutenant dans les troupes du génie. Je trouve que cette image rompt avec les caricatures dont certains nous affublent parfois, lorsque nous parlons d'égalité hommes-femmes et de pères au foyer. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Attendez un instant que le silence revienne, Monsieur Lathion, s'il vous plaît. Il serait agréable de pouvoir vous écouter!

*M. Jean-Charles Lathion.* Je terminerai en soulignant une qualité plus spécifiquement politique de M. Guy Tornare, 42 ans, qui a également été constituant. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de réserver le plus bel accueil à sa candidature!

**Le président.** Il n'y a qu'un seul candidat. L'élection est donc tacite, nous l'approuvons par acclamation. (*Applaudissements.*)

*M. Guy Tornare est élu.*

#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, maire.** Mesdames et Messieurs, je réponds maintenant à diverses questions orales qui m'ont été posées lors de la séance plénière du 19 novembre, d'abord parce que nous en sommes à ce point de l'ordre du jour, ensuite et surtout parce que je devrai vous quitter à 18 h 15, comme l'a annoncé le président tout à l'heure; en effet, j'ai l'honneur de représenter le Conseil administratif à l'assemblée de l'Association de la presse étrangère en Suisse et au Liechtenstein (APES), qui se tiendra au Palais Eynard.

Je commence par la question de M. Sormanni sur les fonds encore à disposition pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Ils se

## Questions orales

montent à 6,9 millions de francs. La fondation a récemment fait l'objet d'un audit du Contrôle financier de la Ville, comme d'habitude après l'octroi de chaque tranche de 5 millions de francs. Cet audit a donné lieu à un rapport rendu il y a deux ou trois semaines qui était positif. Par conséquent, comme de coutume et sur demande de la fondation – dont j'ai rencontré le président il y a une dizaine de jours – le Conseil administratif débloquera les fonds requis.

M. Sormanni a également évoqué le chantier d'Artamis. Le problème sera résolu la semaine prochaine par la signature du contrat concernant l'octroi du droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Une question m'a été posée sur la Banque cantonale de Genève, le propriétaire d'un compte personnel ayant été spolié d'une somme conséquente par un homonyme d'un autre pays. Nous avons contacté la banque à ce sujet de manière informelle; actuellement, le litige est pendant devant les tribunaux. Si vous voulez plus d'informations, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que c'est le Conseil municipal – et non le Conseil administratif – qui a deux représentants au sein de la Banque cantonale de Genève...

M. Holenweg m'a interrogée sur l'internalisation du nettoyage en Ville de Genève. Aujourd'hui, cette prestation de services dépend des marchés publics. Nous avons essayé d'améliorer la législation actuelle afin de donner plus de poids aux critères sociaux. A ce stade, nous n'avons pas eu gain de cause devant le tribunal. La question se pose d'un éventuel recours; elle sera tranchée d'ici la fin de la semaine. Je vous en avertirai, Monsieur le conseiller municipal Holenweg.

M. Genecand m'a posé une question sur le coût des procédures judiciaires liées à cette affaire de marchés publics concernant le nettoyage en Ville de Genève. La plus grande part du travail nécessaire dans cette procédure engagée il y a une année déjà, en 2012, a été réalisée à l'interne. A ce stade, les frais de procédure s'élèvent à 18 000 francs; ils auraient été bien plus importants si nous n'avions pas internalisé les écritures.

Je passe à la question de M<sup>me</sup> Figurek: si le Service Agenda 21 – Ville durable est supprimé, qu'advient-il des journées de l'égalité comme la Journée internationale des femmes? Seront-elles maintenues? Elles pourraient l'être, mais certainement pas dans leur forme actuelle. Il est évident que, si ce service venait à être démantelé, toute la thématique tournant autour de l'homophobie, de la transphobie, de l'égalité hommes-femmes, du travail Suisses-étrangers, serait remise en question. On s'imagine bien que ce n'est pas moi, en plus de ma charge, qui pourrai concrètement faire le travail équivalant à 9,4 postes de fonctionnaires municipaux!

Toujours au sujet des marchés publics, je réponds à une question de M<sup>me</sup> Rys. Au passage, je remercie les uns et les autres de l'intérêt qu'ils portent à cette

problématique, la Ville étant astreinte aux marchés publics en matière de second œuvre et de prestations de services. On a bien vu, à propos de la fête du 31 décembre, à quel point le cadre juridique légal pouvait être contraignant pour les collectivités publiques. Telle est la raison pour laquelle le Conseil administratif et le Conseil municipal doivent continuer à en discuter.

M<sup>me</sup> Rys souhaitait savoir quels étaient les critères pris en compte dans l'attribution du mandat d'impression du magazine *Vivre à Genève*. Ils sont multiples et assez techniques; j'en ai la liste et je la donnerai directement à M<sup>me</sup> Rys. En résumé, à part le critère du moins-disant – celui qui pèse le plus lourd dans l'attribution du marché – d'autres sont relatifs à l'organisation de la société, à la qualité du travail effectué, à la gestion des demandes, aux performances environnementales et aux critères d'équité sociale.

Malheureusement – c'est l'une des doléances que se doivent de formuler les collectivités publiques astreintes aux marchés publics – le critère du moins-disant, donc l'entreprise qui coûte le moins cher, est celui qui pèse le plus lourd, et de loin. Ceux qui sont relatifs aux performances environnementales ou à l'équité sociale, même si nous les avons introduits en Ville de Genève, ne font hélas pas le poids face à ce critère principal.

J'en viens à une dernière question posée par M. Fiumelli. Comme il a été interrompu par M<sup>me</sup> Wenger au moment de sa formulation, je n'en connais qu'une partie. De ce fait, elle ne m'est pas compréhensible! Le Service du Conseil municipal me l'a retranscrite comme suit: la Ville de Genève entend-elle respecter ses engagements... trois petits points, interruption de M<sup>me</sup> Salika Wenger! Monsieur Fiumelli, je vous propose de me poser votre question en aparté, je tâcherai alors d'y répondre. Si vous souhaitez une réponse officielle depuis cette tribune, je vous la donnerai volontiers à l'occasion d'une prochaine séance plénière.

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement demandant l'urgence sur le projet de délibération PRD-75 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand, intitulé: «Modification de la délibération PR-828». Il s'agit de la proposition PR-828 du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue de la modification de la servitude de limitation de hauteur, inscrite au Registre foncier le 2 avril 1952 sous P.j. D 38, grevant la parcelle N° 6898 de la commune de Genève, section Cité, d'une surface de 309 m<sup>2</sup>, propriété de Schwaper SA, sise rue Jean-Jaquet 15, au profit de la Ville de Genève, moyennant une contrepartie financière de 200 000 francs.

Je précise que l'urgence sur le projet de délibération PRD-75 a été demandée le 19 novembre, date du dépôt de cet objet; ses auteurs ont néanmoins souhaité attendre que le huis clos sur la proposition PR-828 ait lieu, avant de soumettre au

plénium leur motion d'ordonnancement. Je donne la parole pendant une minute à ses auteurs et au Conseil administratif, s'il le souhaite.

**M. Simon Brandt** (LR). Une fois n'est pas coutume, le projet d'arrêté PRD-75 et la demande d'urgence s'inscriront en complément de ce que veut faire M. Pagani. Il nous a dit tout à l'heure qu'une bonne manière de sortir de l'impasse où nous nous trouvons, en ce qui concerne cette servitude, serait d'annuler la décision précédente et de rehausser le montant de la contrepartie financière à 250 000 francs; je rappelle qu'il était fixé à 200 000 francs dans la proposition PR-828.

Je propose donc au Conseil municipal d'accepter l'urgence du projet d'arrêté PRD-75 et de l'amender en portant le montant mentionné à 250 000 francs – tel qu'il a apparemment été négocié par M. Pagani. Ainsi, nous pourrions en finir avec cette affaire qui empoisonne notre municipalité!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'exprimerai très brièvement, puisque j'ai déjà décrit tout à l'heure, sous la forme d'une information préliminaire, la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Le danger qui nous guette est la radiation unilatérale de la servitude de distance et vue droite. Une expertise juridique pourrait nous signaler que les servitudes de distance et vue droite acquises antérieurement par la municipalité seront très fragilisées.

Par conséquent, au nom du Conseil administratif, je demande au Conseil municipal d'entrer en matière sur le projet d'arrêté PRD-75 pour que nous puissions aller de l'avant dans ce dossier. Je reprendrai la parole après en ce qui concerne la suite des événements.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant l'urgence sur le projet de délibération PRD-75 est acceptée par 36 oui contre 2 non (26 abstentions).**

**Le président.** L'urgence étant acceptée, ce projet de délibération sera traité aujourd'hui à la séance de 20 h 30.

Nous procédons maintenant à une série de renvois directs d'objets en commission, selon une liste établie par le bureau et les chefs de groupe. Pour ce faire, j'énoncerai les points et les commissions concernés. Si un conseiller municipal ou une conseillère municipale souhaite que l'objet soit retiré de la liste, qu'il se

manifeste! J'énumère d'abord les objets en question, puis je mettrai aux voix le principe de ne procéder qu'à un seul vote de renvoi, puis au renvoi proprement dit dans les commissions. J'espère avoir été suffisamment clair!

*(Le président lit la liste des objets concernés, voir ci-après.)*

Mis aux voix, le principe de ne procéder qu'à un seul vote est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix, l'entrée en matière et le renvoi direct en commission des 13 objets ci-dessous sont acceptés à l'unanimité (58 oui).

**Le président.** Je salue à la tribune du public M<sup>me</sup> Solange Zosso, ancienne constituante. *(Applaudissements.)*

**5. Motion du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso: «Réchauffons les lits froids» (M-1005)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le projet de Franz Weber dénonçant les lits froids a été voté par une majorité des citoyens de notre pays et qu'il concerne toute la Suisse;
- que, grâce au dumping fiscal pratiqué entre les cantons, la Suisse est de plus en plus souvent épinglée comme étant un paradis fiscal pour les fraudeurs en tout genre;
- que, en Suisse, Genève et Zurich sont les villes privilégiées par les fraudeurs et les spéculateurs;
- que Genève rencontre d'insolubles problèmes de logement;
- qu'il est constaté dans tous les quartiers que de nombreux appartements et/ou immeubles sont vides en permanence;
- que notre ville ne peut devenir un lieu de non-droit ou de prétendue villégiature pour les fraudeurs et spéculateurs en tout genre;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5237.

Motion: programme Stratus pour les bâtiments publics de la Ville

- que la vacuité de ces appartements et/ou immeubles participe de la désertification sociale et culturelle du centre-ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- faire un inventaire des lits froids à Genève en prenant notamment en considération le recensement 2010 de la population;
- faire toute proposition utile au Conseil municipal afin de limiter cette pratique.

La motion est renvoyée à la commission du logement.

**6. Motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Laurence Fehlmann Rielle, MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Jean-Philippe Haas: «Gouverner, c'est prévoir: pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics propriété de la Ville de Genève» (M-1012)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la responsabilité de la Ville de Genève en matière d'entretien de son patrimoine financier et administratif;
- le périmètre de ce dernier recouvrant tant ses bâtiments locatifs que ses infrastructures culturelles, sportives et scolaires;
- la nécessité pour les services compétents de disposer d'un outil capable d'analyser l'état de tout type d'objet constructif;
- l'intérêt qu'il y a pour notre collectivité de connaître de manière simple, transparente et régulière les besoins en termes de maintenance et de réfection;

sachant que les services de la Ville se sont déjà dotés d'une méthode dite «Stratus» permettant de maîtriser le processus naturel de dégradation par des mesures de maintenance, de surveillance, de réfection et de rénovation, d'en prévoir les coûts et le calendrier;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5238.

sachant que cette méthode s'applique aujourd'hui au patrimoine financier, mais qu'elle n'est pas disponible sur les bâtiments publics;

nous rappelant les incidents récurrents qui ont inquiété notre municipalité au Muséum d'histoire naturelle, au Musée d'art et d'histoire, au Grand Théâtre, à la Comédie et, enfin, tout récemment à la Bibliothèque de la Cité;

considérant, en conséquence, l'urgence qu'il y a de nous doter d'un outil performant d'analyse de l'état des bâtiments de l'ensemble de notre patrimoine bâti afin d'éviter des accidents prévisibles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tout mettre en œuvre pour faire appliquer le programme Stratus, ou une méthode équivalente, aux bâtiments et équipements publics de la Ville de Genève;
- de considérer cette mesure comme une priorité, voire une urgence.

**La motion est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.**

**7. Motion du 9 mai 2012 de M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: «*Nunc est museorum hora*» (M-1026)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le potentiel d'attractivité que représente la qualité remarquable des collections de nos musées, notamment de ceux de la Ville de Genève;
- la curiosité des visiteurs quant à la découverte de notre patrimoine;
- la concentration des publics les week-ends, notamment en période estivale;
- le statut figé des horaires d'ouverture de nos musées en dépit de la récente extension d'horaires;
- le constat que les grands musées du monde proposent des nocturnes muséales, soit une extension des horaires en fin de journée, au moins une fois par semaine, par exemple:

---

<sup>1</sup> «Mémoires 169<sup>e</sup> année»: Annonce, 6121.

## Motion: potagers urbains

- nocturnes du Louvre, Paris, les mercredis et vendredis, jusqu'à 21 h 45;
- nocturnes de la Tate Gallery, Londres, les vendredis et samedis, de 10 h à 22 h;
- nocturnes du Metropolitan Museum, New York, de 9 h 30 à 21 h, les vendredis et samedis;
- nocturnes du Prado, Madrid, tous les jours de 10 h à 20 h,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, à l'instar des grandes destinations culturelles de rayonnement international:

- d'étudier la possibilité d'élargir l'ouverture de nos musées en fin de semaine, en maintenant le même nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture;
- de présenter, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet concret de faisabilité de ce nouveau projet pour l'ensemble des musées de la Ville.

La motion est renvoyée à la commission des arts et de la culture.

**8. Motion du 9 mai de M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le succès rencontré par l'agriculture urbaine à travers le monde (Montréal, Tokyo, New York, etc.) et en Suisse (Lausanne, Zurich, Berne, etc.), ainsi que par l'expérience des jardins collectifs au parc Beaulieu en ville de Genève;
- que l'encouragement à la création de plantages urbains a été retenu comme objectif du plan directeur cantonal 2030;
- le potentiel d'espaces que représentent de nombreuses toitures d'immeubles de la Ville ainsi que de nombreux squares et certains préaux d'école, tout comme certains parcs de la ville;
- la volonté de la Ville de Genève d'encourager les mesures pour favoriser la biodiversité sur son territoire (PDcom 2020) en promouvant notamment la

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6121.

culture de jardins par le développement d'opérations de type participatif associant les habitants;

- la volonté de la Ville de Genève de développer des événements favorisant l'intégration et la cohésion sociale (PDcom 2020),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer des potagers urbains partout où cela est possible (prioritairement sur les pelouses stériles bordant les immeubles) et cela en collaboration avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés et les associations intéressées.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**9. Motion du 26 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Luc Broch, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Maria Vittoria Romano, Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Marie Gobits, Olga Baranova, Anne Moratti, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, MM. Pierre Gauthier, Julien Cart et Mathias Buschbeck: «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» (M-1040)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'augmentation de personnes précarisées, le manque criant de structures d'accueil pour leur hébergement la nuit, la fermeture de l'abri de la protection civile de la rue des Vollandes ainsi que ceux de Richemont et de la rue du 31-Décembre dès la fin du mois de mars et ce jusqu'au mois de novembre;
- les gênes occasionnées aux habitant-e-s par les abris de fortune construits sous les ponts ainsi que dans les parcs, l'usage occasionnel de pataugeoires pour procéder à des soins d'hygiène minimum et l'humiliation occasionnée aux personnes vivant à la rue qui se voient contraintes à des stratégies de survie entraînant des coûts pour la Ville de Genève par la mobilisation accrue de ses services: police municipale, Voirie, Service des espaces verts, etc.;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 746.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

- le fait que la population à la rue est tout autant en danger l'été que l'hiver. En effet, les risques de déshydratation sont massifs; en règle générale, les décès sont même plus fréquents durant la période estivale (alcool, chaleur, vêtements inadaptés pour la saison, extrême fatigue);
- l'importance de nouer un contact social, fût-il minimal, avec les personnes à la rue, de pallier leurs déficits d'information et de renforcer la prévention des comportements à risque parmi cette population;
- l'urgence d'alléger le réseau des lieux d'accueil existants (accueil de nuit de l'Armée du Salut, principalement, mais aussi Club social rive gauche et rive droite) saturés et devant régulièrement refuser du monde. Ces lieux ne peuvent plus faire un réel travail d'accueil social, mais délivrent avant tout des prestations matérielles (manger, boire);
- le fait qu'une ville comme Paris compte plus de 3000 places d'accueil d'hébergement de nuit l'été pour une population de 6 millions d'habitants. Genève, en regard, pour un bassin de plus de 500 000 personnes, compte en tout et pour tout... les 70 places payantes de l'Armée du Salut (15 francs la nuit). Cette situation est indigne d'une ville qui se targue du label de capitale des droits de l'homme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assumer ses responsabilités envers la population croissante de personnes dormant dans les parcs, sous les ponts, dans les garages, les caves, les voitures, les cours d'immeubles, les toilettes de l'aéroport, etc., en ouvrant un lieu d'accueil de nuit à l'année sans discrimination ni distinction d'origine ni quotas discriminatoires portant sur les personnes accueillies;
- de mettre en place, dans ce dernier, un accueil social minimal afin que les personnes accueillies puissent non seulement être hébergées, nourries et bénéficiaires de soins sanitaires minimum, sans discriminations, mais aussi orientées et accompagnées afin de permettre leur sortie la plus rapide possible de la précarité;
- d'interpeller le Conseil d'Etat et chaque commune de ce canton afin de solliciter leur engagement dans le sens d'apporter une réponse à la situation des personnes à la rue.

**La motion est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.**

**10. Motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jean-neret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Stop aux conteneurs saisonniers» (M-1043)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le potentiel touristique que représente Genève dans le monde;
- la pauvreté de la qualité urbanistique que représentent les conteneurs servant de bancs de glaces, souvenirs ou autres;
- la quantité de personnes arpentant les quais, notamment en période estivale;
- que les futures installations saisonnières de Plainpalais seront du même acabit que celles des quais;
- le constat navrant que ces dernières années le Conseil administratif n'a eu pour idée, afin d'agréments et d'embellir nos quais, que de nous présenter des conteneurs de type «ferrazinette», «paganinette», «maudinette» ou autre «barcelonnette» pour banc de glaces, stand de souvenirs et autres guichets touristiques;
- que l'on trouve non loin de nous, dans différentes villes de Suisse romande, de magnifiques et agréables installations, plaisantes tant pour le touriste, le résident local que pour l'exploitant. Pour exemple: les quais de Montreux ou plus généralement de la Riviera; le centre-ville de Sion,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter dans les meilleurs délais un projet concret pour la modification des actuels conteneurs communément appelés «barcelonnette» par un projet urbanistique de qualité et durable, de type chalet, bungalow ou autres avec terrasses ou vérandas;
- d'envisager que ces bancs de glaces, stands de souvenirs, guichets touristiques puissent être exploités à l'année.

**La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.**

---

<sup>1</sup> «Mémoire 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1735.

Motion: végétalisations et espaces conviviaux des toitures

Résolution: éclairage du parc de la promenade du Pin

- 11. Motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Végétalisations et espaces conviviaux des toitures» (M-1046)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

La grande partie des immeubles à but locatif construits ces dernières années sont à «toit plat» et, bien souvent, ce dernier espace est peu mis à profit par les promoteurs immobiliers, si ce n'est pas dans le cadre de construction d'immeubles de luxe.

En effet, actuellement le toit d'un immeuble est principalement utilisé pour les machineries des ascenseurs ou autres installations techniques de l'immeuble, alors que l'on pourrait non seulement végétaliser la toiture, mais également envisager un espace convivial pour les habitants de l'immeuble (lieux de rencontres, bancs, bacs à sable, pataugeoires, barbecue, etc.).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, pour tous les nouveaux projets de construction d'immeubles locatifs, pour les projets de transformation du/ou des derniers étages d'un immeuble locatif, ou encore pour un projet de surélévation d'immeuble locatif, un concept de végétalisation et d'espaces conviviaux sur le toit de l'immeuble du projet présenté.

La motion est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

- 12. Résolution du 12 septembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Michel Amaudruz: «Pour éclairer le parc jouxtant la promenade du Pin» (R-164)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- qu'un des buts fondamentaux de la loi genevoise sur la prostitution (I 2 49 – LProst) est de «réglementer les lieux, heures et modalités de l'exercice

<sup>1</sup>«Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1736.

<sup>2</sup>«Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1736.

de la prostitution, ainsi que de lutter contre les manifestations secondaires fâcheuses de celle-ci» (art. 1, lettre c, LProst);

- que l'article 7 de la LProst spécifie que «l'exercice de la prostitution sur le domaine public, quelles qu'en soient les modalités, peut être interdit aux moments ou dans les endroits où il est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics, à entraver la circulation, à engendrer des manifestations secondaires fâcheuses ou à blesser la décence»;
- que l'article 4 du règlement de la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04-RPSS) interdit «de répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que dans les chemins privés, des immondices, balayures, résidus et débris quelconques, matériaux, ferrailles et autres objets, notamment les récipients à ordures ainsi que toutes matières pouvant produire des émanations désagréables, insalubres ou dangereuses»;
- que l'article 5, al. 2, lettre e, de la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 – LAPM) stipule que les agents de la police municipale sont chargés «de la prévention et de la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritrus, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage»;
- que l'article 5, al. 4, LAPM prévoit que les agents de la police municipale «sanctionnent les infractions qu'ils constatent lorsqu'elles relèvent de leurs compétences, et transmettent aux autorités compétentes tous rapports ou constats établis dans le cadre de leurs missions»;
- que le parc jouxtant la promenade du Pin, très mal éclairé et proche du quartier des Tranchées, constitue le lieu de prédilection des dealers et prostituées en infraction à la loi qui y abandonnent leurs seringues et préservatifs usagés;
- que l'obscurité du susdit parc, pourtant situé sur le domaine public et propriété de la Ville de Genève, est non seulement dangereuse pour des raisons évidentes relevant du bon sens, mais qu'elle empêche également les polices cantonale et municipale d'exercer de manière efficace leurs prérogatives;
- que, par conséquent, le Conseil administratif doit repenser l'éclairage du parc de la promenade du Pin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles afin d'éclairer de manière suffisante et adaptée le parc jouxtant la promenade du Pin.

**La résolution est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.**

**13. Motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!» (M-1048)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le préau principal de l'école primaire de Sécheron, qui a fêté ses 100 ans en 2011, donne directement sur l'un des angles du grand carrefour entre la rue de Lausanne et l'avenue de France;
- que, s'il est vrai qu'il y a quarante ans une simple barrière de 1,60 m de haut suffisait, l'augmentation du trafic motorisé à ce carrefour a fait, il y a déjà un certain nombre d'années, que des grillages de 5 m de haut ont été érigés afin d'éviter non seulement tout risque d'escalade de la part des enfants, mais surtout tout risque d'accident provoqué par la chute de ballons ou autres objets susceptibles de tomber sur le carrefour;
- que, peut-être par souci d'esthétique ou encore pour éviter que les enfants ne se sentent en prison, il y a six ou huit ans la partie inférieure des grillages a été remplacée par des parois en verre sur tout le pourtour de l'école (voir photos annexées);
- or, depuis l'installation de ces parois en verre, celles-ci sont régulièrement brisées et ce plusieurs fois par année. On imagine aisément que le remplacement de celles-ci coûte une petite fortune aux contribuables;
- qu'il faut donc mettre fin à ce gaspillage et réinstaller un simple grillage, bien plus approprié,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet concret pour le remplacement des actuelles parois vitrées qui entourent le préau de l'école primaire de Sécheron par des grillages appropriés.

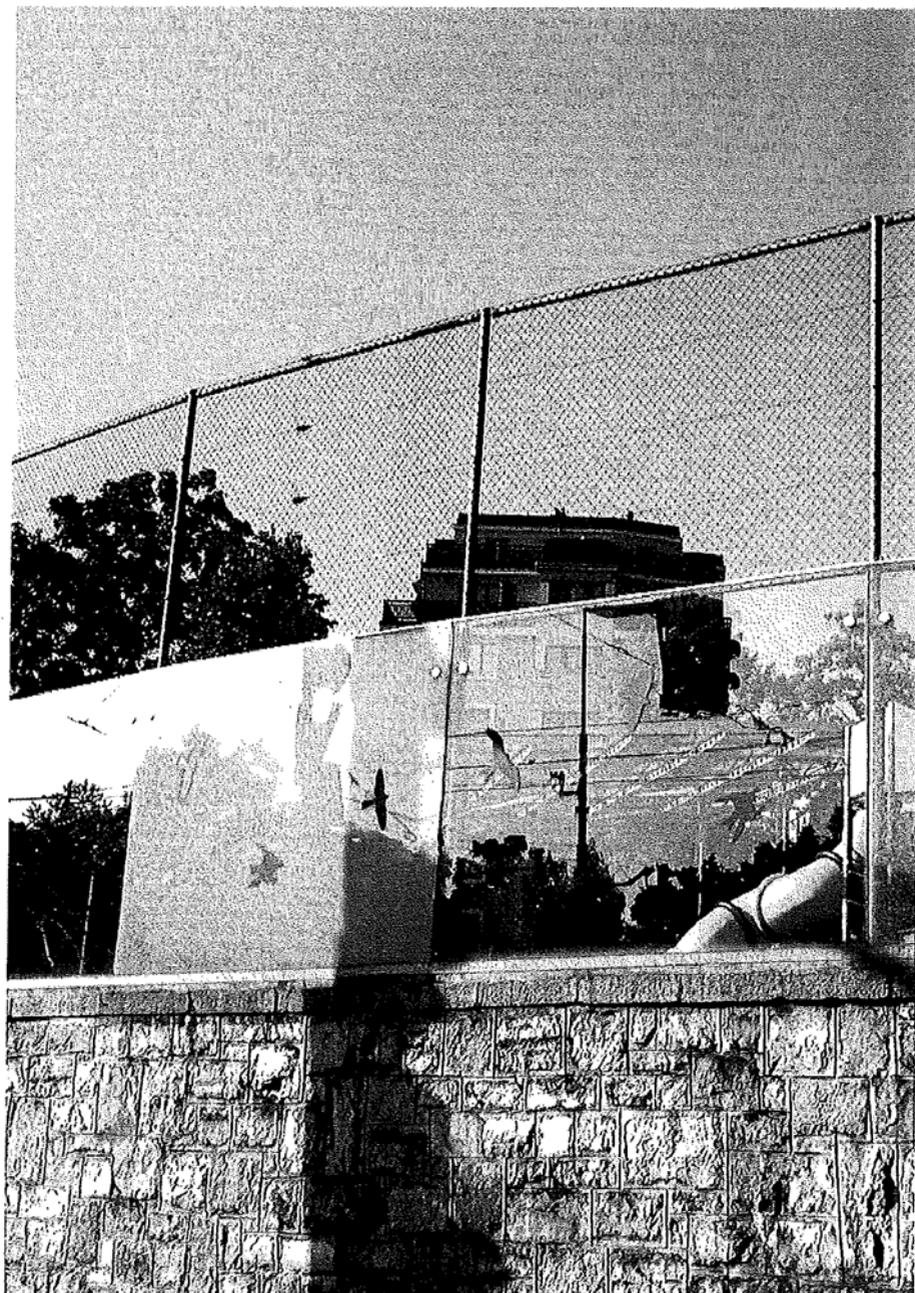
*Annexes mentionnées*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 2330.







La motion est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

**14.a) Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Pour une police municipale moderne et proche de la population» (M-1049)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la police municipale est chargée prioritairement d’apporter aux habitants de la commune une sécurité de proximité par la prévention des incivilités et de la délinquance, grâce à une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit (art. 5, alinéa 1 LAPM);
- que les agents de la police municipale sont aussi habilités à appliquer notamment les prescriptions cantonales en matière de sécurité, propreté et salubrité publiques, de tranquillité publique et exercice des libertés publiques, de circulation routière et d’organisation de spectacles et de divertissements publics (art. 10, lettre a LAPM, art. 8 RAPM), ainsi que certaines prescriptions fédérales en matière de circulation routière (art. 10, lettre b LAPM, art. 9 RAPM);
- que la police cantonale communique tous les jours, ainsi que mensuellement et annuellement, sur ses activités (nombre d’arrestations, d’infractions, statistiques du crime);
- qu’un tiers des cambriolages sont commis sans effraction, ce qui démontre qu’encore trop d’habitants ne sont pas conscients de l’insécurité grandissante qui règne et se propage en ville de Genève (Pâquis, Eaux-Vives, Jonction, Plainpalais, Champel, Tranchées, etc.);
- que les nombreux chantiers en cours sur le réseau routier de la Ville de Genève perturbent gravement le trafic routier, notamment par des effets de surprise qui pourraient être évités;
- qu’il est primordial, pour que la police municipale de la Ville de Genève ait une réelle présence et une réelle visibilité, qu’elle informe la population sur ce qui se passe en temps réel en ville de Genève, ainsi que sur ses activités,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de doter la police municipale d’un service de presse chargé de communiquer sur ses diverses acti-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2330.

vités et opérations, ainsi que d'informer et de prévenir la population en temps réel (par exemple, création d'une page Facebook ou Twitter, ou communications radio).

**La motion est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

**14.b) Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Des postes de police mobiles pour les APM» (M-1050)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les agents de la police municipale (APM), bien qu'habilités à mener des actions répressives en application des prescriptions cantonales de police (art. 10 LAPM et art. 8 RAPM), sont chargés en priorité de la sécurité de proximité en vue de la prévention des incivilités et de la délinquance, et ce par une présence régulière et visible sur le terrain de jour comme de nuit (art. 5, alinéa 1 LAPM);
- qu'il faut, pour ce faire, donner les moyens à la police municipale d'exercer ses prérogatives de police de proximité par une présence plus imposante sur le terrain;
- qu'à Genève beaucoup d'études démontrent qu'il manque un chaînon entre la police cantonale et les travailleurs sociaux, alors même que la loi attribue justement à la police municipale ce rôle de prévention de la délinquance;
- que la petite criminalité prend ses quartiers dans des périmètres bien spécifiques et prioritairement en ville de Genève (Pâquis, Eaux-Vives, Plainpalais, etc.);
- que la petite criminalité ne se déplace pas, mais s'étend, et ce plus vite que ne sont redéfinis les secteurs nécessitant la présence de postes de police municipale;
- qu'une réelle police de proximité ne peut donc pas, par définition, n'avoir que des postes de travail figés;
- que la Ville de Lausanne a déjà créé des postes de police mobiles pour une meilleure efficacité de sa police,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2330.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer des postes de police municipale mobiles et de les déployer dans les secteurs sensibles définis en fonction de l'actualité notamment.

**La motion est renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.**

**15. Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Traversée du lac par bacs» (M-1051)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la grande traversée de la rade ne verra pas le jour avant 2040;
- que la traversée moyenne de la rade est censée être réalisée d'ici 2020;
- que le pont du Mont-Blanc est vétuste et saturé;
- que les autres ponts en ville de Genève sont majoritairement piétons;
- que la Constitution genevoise garantit la complémentarité des modes de transport;
- que la Ville de Genève veut fermer 200 rues à la circulation motorisée;
- les innombrables chantiers en cours sur les routes en ville de Genève;
- qu'une traversée de la rade se fait ainsi plus pressante que jamais;
- qu'il est donc urgent de trouver une solution provisoire, flexible et rapidement exécutable;
- que la mise en place d'une traversée de la rade par bacs ne nécessite que peu d'infrastructures;
- que cela fonctionne très bien pour les lacs de Zurich, de Constance et des Quatre-Cantons;
- que ce mode de traversée est très largement utilisé partout dans le monde, y compris dans des zones très urbanisées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités de relier, en ville de Genève, les deux rives du lac par le biais de fer-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2330.

ries, cas échéant avec le concours de la Direction générale de la mobilité et la Compagnie genevoise de navigation.

La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**16. Motion du 31 octobre de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Marie Barbey et Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'article 18 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève prévoyant que les barèmes des prix de pension sont fixés par le Conseil administratif;
- la volonté politique du Conseil d'Etat d'assouplir les normes d'encadrement dans le secteur de la petite enfance exprimée dans son rapport sur la motion M 1952-A («Institution de la petite enfance: pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel») qui devrait alléger le coût total d'une place en institution de la petite enfance;
- la recommandation 32 du rapport de la Cour des comptes N° 49 «Audit de gestion relatif au dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance» (mars 2012) demandant notamment une harmonisation intercommunale des prix de pension dans ces institutions;
- la constitution en cours d'un groupe de travail de l'Association des communes genevoises réunissant plusieurs communes dont la Ville de Genève et visant à formuler des propositions répondant à cette recommandation de la Cour des comptes;
- la nécessité de réviser la grille tarifaire de la Ville de Genève applicable pour le calcul des prix de pension qui n'a jamais été adaptée depuis son introduction en 1992;
- l'augmentation du coût de la vie en vingt ans, en particulier l'augmentation de 40% du coût du loyer des logements à Genève et l'augmentation des primes d'assurance-maladie qui constituent deux postes grevant lourdement le budget des familles;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2738.

- l'obligation pour de nombreuses familles de disposer de deux revenus pour faire face à cet accroissement du coût de la vie;
- l'application d'un taux progressif (de 9 à 12%) en fonction du revenu des parents pour calculer le prix de pension qui pénalise les familles dont les deux membres sont contraints de travailler en raison de l'augmentation du coût de la vie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer plusieurs modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance réduisant la contribution à la charge des familles par rapport à la situation actuelle et d'étudier l'impact sur les finances communales; l'un de ces modèles prévoira une réduction linéaire d'au moins 20% des prix de pension actuellement en vigueur.

La motion est renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**17.a) Motion du 2 novembre 2011 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, M<sup>mes</sup> Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «Grand Théâtre de Genève: institution phare ou Opéra de quat'sous?» (M-984)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le fait que chaque franc investi dans le Grand Théâtre de Genève (GTG) en rapporte 2,5 à la collectivité<sup>2</sup>;
- le fait que ces apports économiques excèdent les frontières de la ville de Genève, voire du canton;
- le fait que le budget du GTG, pour sa part artistique, n'a pas été revu à la hausse depuis plusieurs années, malgré l'augmentation régulière du coût de la vie;
- le fait qu'une partie des recettes propres du GTG servent à couvrir les frais fixes de l'institution, frais qui normalement devraient être à la charge des pouvoirs publics;

<sup>1</sup>«Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2515.

<sup>2</sup>Cf. étude de M. François Abbé-Decarroux sur «le rôle économique du Grand Théâtre de Genève» publié en 1989 et disponible dans le rapport sur la PR-764 sous [www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/764-167e/](http://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/764-167e/)

- les problèmes de financement réguliers du GTG (on a même songé à supprimer son ballet);
- la perte de niveau artistique de l'institution en cas de réduction linéaire de son budget;
- la possible disparition, en cas d'externalisation, de postes liés à des métiers spécifiques au GTG (perruquier-ère, costumier-ère, modiste, cordonnier-ère, etc.), dont certains sont en voie de disparition;
- le fait que son conseil de fondation (pourtant interpartis) n'ait pas trouvé de financement pérenne;
- la concurrence à laquelle se livrent les scènes lyriques européennes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre une mesure permettant de réunir des personnes représentant à la fois le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, le Conseil municipal de la Ville de Genève, les délibératifs des autres communes genevoises et/ou l'Association des communes genevoises et le Grand Conseil du Canton de Genève, cela afin de trouver une solution pour partager équitablement, à terme, les coûts de cette institution, voire de lui permettre de bénéficier de ressources plus importantes, en vue de garantir pour l'avenir une qualité artistique de haut niveau, le maintien des postes et des conditions salariales optimales pour le personnel de l'institution (notamment dans la perspective de sa municipalisation).

**17.b) Motion du 31 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Olivier Tauxe et Olivier Baud: «Financement public approprié du Grand Théâtre» (M-1053)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Grand Théâtre de Genève, érigé en 1879, est devenu depuis lors une véritable institution culturelle offrant chaque année une saison d'opéras et de récitals d'importance internationale;
- que son ballet, composé de 22 danseurs, tente chaque année, outre des reprises de pièces, des tournées, des animations scolaires et des ateliers chorégraphiques, de proposer deux ou trois productions chorégraphiques pour la scène internationale;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annonce, 2738.

## Motions: Grand Théâtre

- que son chœur, quant à lui, est composé de plus de 40 chanteurs et se produit régulièrement en concert;
- que la Fondation du Grand Théâtre de Genève est une entreprise de droit public qui a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre par l'organisation, notamment de spectacles d'arts lyrique, chorégraphique et dramatique;
- que le coût total de l'exploitation du Grand Théâtre, pour la saison 2011-2012, s'élève à 58 930 000 francs, dont 45 023 000 francs de frais fixes (76,4% du coût total) et 13 907 000 francs de frais variables (23,6% du coût total);
- que la part des frais fixes du Grand Théâtre n'a cessé d'augmenter par rapport à celle de ses frais variables, de sorte que la part des coûts affectée à la production de spectacles continue de diminuer en proportion et représente une baisse annuelle moyenne de 675 000 francs qui se répercute sur le nombre et la qualité des productions du Grand Théâtre;
- qu'en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, après un important travail de réévaluation de fonction de chaque membre du personnel du Grand Théâtre, le personnel municipal est très largement majoritaire, ce qui a provoqué une hausse de la masse salariale de 1,45% se traduisant par une hausse des frais fixes d'exploitation du Grand Théâtre;
- que la Ville de Genève finance la part prépondérante des frais fixes du Grand Théâtre puisque, pour la saison 2011-2012, par exemple, elle a pris en charge 39 060 000 francs pour un coût total de 58 930 000 francs (soit 66,28%), le reste des frais fixes étant couvert par les contributions de l'Association des communes genevoises ainsi que par les recettes du Grand Théâtre (abonnés, spectateurs, tournées, etc.) qui doivent également couvrir les frais variables de production des spectacles;
- que, à ce sujet, il faut préciser que seuls 36,9% des abonnés du Grand Théâtre sont domiciliés en ville de Genève, les 63% restant étant domiciliés dans d'autres communes genevoises à raison de 42,7%, dans des communes suisses, principalement vaudoises, à raison de 10,8%, et dans des départements de France voisine à raison de 9,6%;
- que, compte tenu de ce qui précède et pour remplir sa mission découlant de ses statuts approuvés par la loi cantonale du 20 novembre 1964, à savoir la production de ses propres spectacles, et afin que ceux-ci soient de qualité, le Grand Théâtre a dès lors besoin d'une contribution annuelle supplémentaire de 3,5 millions de francs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Association des communes genevoises et auprès des communes romandes et des départements concernés de France voisine afin que le Grand Théâtre de Genève bénéficie d'un accroissement annuel de son financement public à hauteur de 3,5 millions de francs.

**17.c) Motion du 19 février 2013 de MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore, M<sup>mes</sup> Danièle Magnin et Salika Wenger: «Changeons le nom du Grand Théâtre de Genève en Grand Théâtre de la Ville de Genève» (M-1063)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que le financement du Grand Théâtre est assuré dans sa plus grande partie par la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de changer officiellement le nom du Grand Théâtre de Genève en «Grand Théâtre de la Ville de Genève».

*Préconsultation*

**M. Pascal Holenweg (S).** Il me paraît parfaitement inutile de renvoyer la motion M-984 à la commission des arts et de la culture ou à qui que ce soit d'autre, puisqu'elle date d'il y a deux ans et que ce qu'elle demande a déjà été réalisé.

Son objectif était que le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, le Conseil municipal et le Conseil administratif discutent ensemble du futur statut de cette institution culturelle – ce qui a été fait, le rapport présenté par Guy-Olivier Segond en rend compte. Les décisions consécutives à la rédaction de ce document n'ont pas encore été prises, mais la discussion elle-même est terminée. Par conséquent, je suggère que nous renoncions à renvoyer cette motion en commission et que nous nous en «débarrassions», allais-je dire, du moins que nous purgions l'ordre du jour en conséquence, puisqu'elle est totalement obsolète.

Cependant, vu qu'il a été décidé de la traiter quand même, je suggère de lier ce point à la motion M-1053, qui porte sur le même thème, les doutes et les certitudes que l'on peut avoir sur ces deux objets étant rigoureusement identiques. Autant en débattre simultanément ici, au lieu de les renvoyer en commission.

**Le président.** Ces points sont liés, Monsieur Holenweg, et ce mode de procéder concerne aussi la motion M-1063.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-984 est refusée par 44 non contre 18 oui (1 abstention).*

---

<sup>1</sup>«Mémorial, 170<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4615.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1053 est refusée par 58 non (1 abstention).*

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1063 est refusée par 54 non contre 7 oui (1 abstention).*

## **18. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de M. Pascal Holenweg: «Rétablissement des transports publics hippomobiles en Ville de Genève» (PRD-28)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### *Exposé des motifs*

Après la première semaine, calamiteuse, de mise en service de leur nouveau réseau, les Transports publics genevois (TPG) avaient fait leur autocritique, par cet euphémisme: «Nous n'avons pas été à la hauteur...» Ils sont parfaits, les TPG, dans le rôle du bouc émissaire. Certes, ce sont eux qui ont la charge de faire fonctionner leur réseau. Et ce sont eux aussi qui imposent à leurs conducteurs des temps de travail excessifs, des contrôles tatillons et des cadences malsaines. Mais ce sont les «politiques», y compris une bonne partie de ceux qui peuplent le Conseil d'administration de l'entreprise, qui persistent à noyer ce réseau dans la circulation automobile, et à refuser de faire place, toute la place, contre la bagnole, aux transports publics en ville. Et ce sont leurs prédécesseurs, il y a deux générations, qui se sont acharnés à démanteler le réseau des trams, laissant aux «décideurs» du XXI<sup>e</sup> siècle le soin de le reconstituer, tant bien que mal, plutôt mal que bien, et sans leur donner les moyens de l'extirper du magma automobile...

Il convient donc, aujourd'hui, de proposer un réel changement, qui soit à la fois compatible avec les critères du développement durable et les besoins de la population genevoise – en l'occurrence, celle de la Ville, puisque c'est elle que nous sommes supposés représenter. Ces besoins sont clairement identifiables: un accès direct aux principaux lieux de la ville et de sa périphérie, par des lignes efficaces, soustraites aux embouteillages; des lignes reliant toutes les localités de la région au centre de la commune-centre; des tarifs les plus bas possible, jusqu'à la gratuité; des transbordements d'un véhicule à l'autre les plus exceptionnels possible, et les plus faciles possible, des horaires et des trajets respectés. C'est ce changement que nous vous hennissons par la présente proposition de rétablir dans les rues de Genève des trams à traction hippomobile.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncé, 4249.

La traction hippomobile a en effet d'innombrables avantages par rapport à la traction électrique (et plus encore à la traction par moteurs à carburants). D'entre ces avantages, citons d'abord les plus évidents: l'économie de consommation d'électricité, et l'insensibilité aux pannes. On évoquera ensuite le capital de sympathie dont dispose auprès de la grande majorité de la population, tous milieux confondus, le cheval. On évoquera enfin les avantages suivants, tous plus déterminants les uns que les autres:

- la production d'engrais biologique utilisable pour les espaces verts de la Ville;
- le soutien au maintien, voire à la récréation, de petits métiers: sellier-ère-s, cocher-ère-s, garçons et filles d'écurie;
- la consommation alimentaire possible du matériel de traction lorsqu'il n'est plus en état de remplir son office;
- l'autoreproduction du matériel (dans la mesure où il est prévu de disposer d'étalons);
- le soutien à l'économie régionale des Franches-Montagnes;
- l'apport à l'image de Genève, et donc au tourisme;
- le développement de prairies sèches pour la pâture des chevaux, dans les zones piétonnes et à l'emplacement des actuels parkings de surface;
- la possibilité de créer à Genève un Centre de compétences équin;
- la possibilité d'instaurer enfin la gratuité des transports publics sur le territoire de la Ville (et des communes s'associant à l'opération), en échange d'une modeste contribution personnelle des usagers (le ramassage du crottin aux arrêts, quelques caresses aux animaux etc.);
- la possibilité de la motrice de se défendre, à coups de sabots ou en grim pant sur l'intrus, voire sur le trottoir, contre le blocage des voies des transports publics par la présence indue de véhicules privés;
- la possibilité de réaliser de véritables transbordements de ligne à ligne, sans obliger les passagers à traverser des voies de circulation automobile;
- la possibilité de recréer une véritable ligne de ceinture Rive-Cornavin-Bel-Air-Rive reliant directement les principaux sites des deux rives du Rhône, et la possibilité de recréer d'autres lignes, en particulier des lignes de quartier, de reconstituer des lignes supprimées, ou des parcours supprimés sur des lignes existantes;
- la possibilité de créer une ligne reliant les deux rives sans passer ni par le pont du Mont-Blanc, ni par la place Bel-Air, ni par le pont de la Coulouvrenière, mais par le pont de la Machine ou le pont des Bergues;
- l'opportunité d'établir, enfin, la «paix des transports» grâce à un usage efficace de la cavalerie.

Malgré l'affection que nous portons aux ânes et tout en leur rendant l'hommage qu'ils méritent par leur propension exemplaire à n'en faire qu'à leur tête, nous avons renoncé à en proposer l'utilisation, compte tenu du risque que leur refus d'avancer ou d'aller là où il faudrait qu'ils aillent finisse par rappeler trop précisément le fonctionnement actuel des TPG ou le comportement habituel de l'automobiliste moyen. Nous avons également renoncé à proposer l'utilisation du mulet, l'animal étant stérile et l'avantage de l'autoreproduction du matériel étant perdu de ce fait.

En conséquence de tout ce qui précède, nous proposons à la sagacité du Conseil municipal le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 millions de francs pour l'achat, le fourrage, les soins et l'hébergement en haras de trente à cinquante chevaux de trait, juments et hongres en parts égales, et de deux ou trois étalons, toutes et tous de la race des Franches-Montagnes, affecté-e-s à la traction de voitures de transports publics gratuits sur des parcours déterminés après consultation des usagers des TPG, dont au moins le parcours Rive/Cornavin/Bel-Air/Rive (petite ceinture).

*Préconsultation*

**M. Pascal Holenweg (S).** Le projet de délibération PRD-28, qui attendait paisiblement dans son écurie de pouvoir être enfin traité, s'est fait rattraper par l'actualité: d'abord par le ratage du nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), ensuite par la découverte de viande de cheval là où il n'y aurait pas dû y en avoir... Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs: dès lors que l'on trouve du cheval jusque dans les lasagnes, il n'était pas complètement absurde de vouloir en mettre dans les transports publics!

Vous conviendrez aussi que, au point où en sont les pulsions innovantes de la direction des TPG, un petit retour à la tradition n'était pas tout à fait inutile – surtout lorsqu'il s'agit non seulement de faire tirer des trams par des chevaux, mais

aussi de réintroduire – par ce mode de traction ou un autre – une ligne de tram de ceinture dans les deux sens entre Rive, Cornavin et Plainpalais.

Enfin, vous admettez avec moi, Mesdames et Messieurs, qu'il vaut toujours mieux faire tirer des trams par des chevaux que de faire diriger les TPG par des ânes!

En l'état, il semble cependant que ce projet de délibération pourtant parfaitement pertinent, rationnel et pragmatique pourrait ne pas recueillir la majorité qu'il mérite. C'est injuste mais, au lieu de m'y accrocher comme un cheval de trait à son tombereau, je crois préférable de le retirer – pour le remplacer par la motion M-1107 intitulée «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics», que j'ai déjà déposée et qui en précise l'intention.

Au-delà du mode spécifique de traction des tramways, il me paraît indispensable de rétablir une ligne de tram de petite ceinture urbaine. La dernière du genre supprimée à Genève – la ligne 12 ayant échappé de peu à la suppression – était la ligne 1, qui avait eu droit à un enterrement en bonne et due forme avec marche funèbre et fanfare. C'est elle qu'il s'agit aujourd'hui – quarante-cinq ans après – de ressusciter, qu'elle soit tirée par des chevaux ou à traction électrique.

La motion M-1107, inspirée de l'exemple de la ville de Tallinn, fait également référence à l'objectif de la gratuité des lignes TPG sur le territoire de la Ville de Genève et de toutes les communes adhérant à cet objectif. Accessoirement, le Conseil municipal, dont les membres bénéficient d'un abonnement de TPG gratuit, doit manifester son souci de cohérence et son adhésion au principe du refus des privilèges et des prébendes. Les conseillers municipaux qui bénéficient eux-mêmes de la gratuité des TPG ne peuvent pas la refuser aux autres! Nous serons ainsi à la fois utiles et cohérents... Vous conviendrez que l'occasion est trop rare pour la refuser, Mesdames et Messieurs! En attendant, je remets les chevaux dans l'écurie et je retire le projet de délibération PRD-28.

**Le président.** Le bureau en prend acte, Monsieur Holenweg.

*Le projet de délibération est retiré par son auteur.*

**19. Motion du 22 février 2012 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Alberto Velasco, Mathias Buschbeck et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour l'application du statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal» (M-1001)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Conseil municipal a voté le statut du personnel en juin 2010, ce qui impliquait son application au plus tard à la fin juin 2011;
- que, hiérarchiquement, le personnel du Conseil municipal est rattaché fonctionnellement au bureau du Conseil municipal et administrativement au Conseil administratif;
- que les procès-verbalistes des commissions du Conseil municipal ont été convoqués le 21 décembre 2011 à la Direction des ressources humaines afin de leur signifier leur licenciement à la fin février 2012;
- qu'un nouveau contrat de travail précarise leur situation et n'est pas conforme, notamment à ce que prévoit le statut du personnel pour les employé-e-s régulier-ère-s;
- qu'une lettre collective a été adressée le 17 janvier 2012 par les procès-verbalistes au Conseil administratif afin de s'opposer à cette décision de licenciement assortie de la signature d'un contrat lésant leurs droits;
- que, selon l'article 115, alinéa 3, du statut du personnel, les contrats de durée indéterminée de droit privé des employé-e-s régulier-ère-s sont convertis automatiquement en nomination au titre d'employé-e;
- que les contrats de durée déterminée des procès-verbalistes auxiliaires ont déjà été renouvelés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- revenir sur sa décision de licencier les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal pour la fin du mois de février 2012;
- appliquer le statut du personnel, notamment l'article 115, alinéa 3, en nommant les procès-verbalistes au titre d'employé-e, tel que prévu dans le statut du personnel aux articles 24 et suivants, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2011;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: annoncée, 4732.

- veiller à une stabilisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs des commissions municipales quel que soit leur contrat de travail actuel et à garantir une égalité de traitement entre les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal, en concertation avec les partenaires sociaux: représentant-e-s des procès-verbalistes, représentant-e-s de la commission du personnel, représentant-e-s syndicaux-ales.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'objectif de la motion M-1001, déposée au mois de février 2012, était d'amener le bureau du Conseil municipal à intervenir auprès du Conseil administratif pour que les procès-verbalistes qui travaillent au sein de nos commissions aient les mêmes conditions cadres que n'importe quel fonctionnaire de la Ville de Genève, c'est-à-dire que le nouveau statut de la fonction publique municipale s'applique également aux procès-verbalistes.

Depuis, c'est chose faite, grâce à la mobilisation des travailleuses et des travailleurs auprès du syndicat, à l'excellent travail effectué par ce dernier et par le Conseil administratif. Nous n'avons pas demandé l'urgence sur cette motion, car nous souhaitons que les négociations entre les parties concernées se déroulent de manière harmonieuse. Ce fut le cas, et je crois savoir que les procès-verbalistes sont maintenant au bénéfice de contrats idoines.

En tant qu'auteur de la motion M-1001, je remercie les membres de mon groupe et du Parti socialiste qui lui ont donné leur soutien mais je serais favorable à son retrait, puisqu'elle est désormais caduque. Autrement, nous ne pourrions évidemment que la renvoyer directement au Conseil administratif, puisqu'elle a déjà été mise en application.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Comme l'a dit ma collègue Vera Figurek, les procès-verbalistes ont maintenant un statut qui correspond à celui des employé-e-s municipaux-ales. Cependant, le groupe socialiste préférerait renvoyer la motion M-1001 au Conseil administratif plutôt que la retirer, afin que l'exécutif puisse y répondre en confirmant que le problème a bel et bien été réglé à la satisfaction des parties intéressées.

Au nom du groupe socialiste, je saisis l'occasion de remercier M<sup>me</sup> Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal, car elle a aussi apporté son aide et son soutien aux procès-verbalistes qui nous rendent service à tous et à toutes lors de nos travaux. C'est pour cette raison – et par respect pour les personnes concernées

– que le groupe socialiste demande le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif, qui y répondra brièvement en expliquant la solution trouvée pour donner satisfaction aux différentes parties, selon notre demande.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 32 oui contre 28 non.**

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 34 oui contre 30 non.**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- revenir sur sa décision de licencier les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal pour la fin du mois de février 2012;
- appliquer le statut du personnel, notamment l'article 115, alinéa 3, en nommant les procès-verbalistes au titre d'employé-e, tel que prévu dans le statut du personnel aux articles 24 et suivants, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2011;
- veiller à une stabilisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs des commissions municipales quel que soit leur contrat de travail actuel et à garantir une égalité de traitement entre les procès-verbalistes de commission du Conseil municipal, en concertation avec les partenaires sociaux: représentant-e-s des procès-verbalistes, représentant-e-s de la commission du personnel, représentant-e-s syndicaux-ales.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**20.a) Résolution du 21 février 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Salika Wenger et Vera Figurek: «Pour un prix fixe du livre» (R-151)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

Le 11 mars prochain, le peuple est appelé à voter sur le prix fixe du livre et, donc, directement pour la survie des libraires et des librairies. En effet, sans prix fixe du livre (qui ne coûtera pas un centime en subvention ou en intervention étatique, hormis la surveillance de Monsieur Prix), le service, la gratuité du temps offert par les libraires qui font la qualité non exclusivement commerçante de leur travail (mais qui a un coût, pourtant) va disparaître. Sans cette loi, ces espaces de vente diversifiés, qui sont aussi des lieux de rencontre, de partage, de lecture et de création, sont à moyen terme condamnés.

A Genève, les librairies Forum, Artou, Panchaud et Descombes, et tout récemment la librairie du Musée d'art et d'histoire, ont dû mettre la clé sous le paillason pour des raisons économiques, appauvrissant d'autant le maillage culturel.

Le livre n'est pas un produit comme un autre. Les services culturels qu'assurent les librairies sont un bénéfice collectif à garantir. Dire oui au prix fixe, c'est maintenir des points de vente humains qui assurent une mise en vitrine d'ouvrages divers non exclusivement *mainstream*. C'est empêcher l'instauration d'une situation de monopole qui serait causée par la disparition des librairies indépendantes. C'est aussi valoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et favoriser de petites entreprises qui forment des employés locaux. C'est ouvrir les possibilités de choix des lecteurs et leur permettre de bénéficier d'un savoir-faire à prix garanti. Bénéfice absolu pour le consommateur. Ce dernier se voit dès lors proposer une diversité et un accès facilité au livre pour un prix moindre et un service de qualité préservée.

Considérant:

- que la loi sur le prix unique (fixe) du livre:
  - favorise l'accès à la culture, à la formation, à un juste prix pour tous, pour tous les livres;
  - permet de maintenir un réseau dense et varié de points de vente;
  - soutient la survie économique de petites entreprises locales;
  - bénéficie à toute la chaîne du livre (écrivains, éditeurs, imprimeurs, librairies);

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 4371.

## Résolution et motion: soutien au livre

- assure la publication d’un grand choix de livres suisses, genevois, et de livres à tirage restreint;
- garantit le maintien d’emplois spécialisés;
- sollicite le lecteur dans toutes sortes de lieux avec toutes sortes de livres d’ici et d’ailleurs qui nourrissent son esprit et suscitent sa curiosité;
- que les librairies indépendantes sont essentielles à la qualité de vie de nos quartiers;
- que la Ville de Genève s’engage depuis plusieurs années en la matière, via le règlement des plans d’utilisation du sol;
- que le soutien à la création constitue un large pan de la politique culturelle de la Ville de Genève, et que la diffusion et l’accès aux créations doivent être encouragés,

le Conseil municipal se prononce en faveur de la nouvelle loi fédérale sur la réglementation du prix du livre et invite les électrices et les électeurs de la Ville de Genève à voter dans ce sens le 11 mars 2012.

**20.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre» (M-1007 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Lionel Ricou.**

La motion M-1007 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 9 octobre 2012. La commission s’est réunie le 29 octobre 2012, les 14, 21 et 28 janvier et le 22 avril 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Danaé Frangoulis et M. Clément Capponi que nous remercions vivement pour la qualité de leur travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- le résultat de la votation fédérale du 11 mars 2012 refusant l’institution d’un prix unique du livre;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1777.

- les inquiétudes légitimes suscitées par ce résultat pour le devenir des libraires indépendants;
- que le prix unique du livre a été largement accepté par le corps électoral genevois (plus de 65%);
- l’existence d’une politique de soutien au livre à Genève limitée aux éditeurs et aux auteurs;
- que la politique de soutien au livre fait l’objet d’une collaboration fructueuse entre la Ville et le Canton à travers notamment le Cercle de la librairie et de l’édition;
- que le Ministère français de la culture, par l’intermédiaire du Centre national du livre, a développé des outils de soutien au livre également à l’intention des libraires indépendants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étudier la mise en place d’outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève tels que des subventions ou des prêts sans intérêts pour la mise en valeur des fonds en librairie, pour la création et le développement de sites internet collectifs d’éditeurs et de libraires, pour la création, le développement ou la reprise de librairie;
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

### **Séance du 29 octobre 2012**

#### *Audition de MM. Thévoz et Holenweg, motionnaires*

M. Thévoz commence par rappeler que de nombreuses librairies ont dû fermer à Genève, et notamment la librairie Descombes. Il indique que la motion a pour but d’envoyer un signal clair au Conseil administratif afin qu’il protège les librairies et leur apporte son soutien. Il affirme qu’il y a déjà un soutien apporté par le Conseil administratif aux éditeurs et auteurs, notamment par le biais de prix. Cependant, les libraires tombent dans la catégorie commerciale, ce qui engendre des difficultés pour le service public à les soutenir. M. Thévoz ajoute que la volonté de la population est claire suite à la votation sur le prix unique du livre. Il souhaiterait éviter que toutes les micro-entreprises culturelles liées au commerce du livre, qui mettent en valeur les éditeurs et auteurs locaux, viennent à disparaître au profit des grandes chaînes. Enfin, il indique que le Conseil administratif soutient les lieux pour la danse ainsi que nombre d’activités culturelles, mais n’apporte que peu de soutien aux petites librairies, si ce n’est en achetant les livres destinés aux bibliothèques municipales dans ces dernières. Il conclut que le problème est le même au niveau du cinéma.

## Résolution et motion: soutien au livre

M. Holenweg complète en indiquant qu'entre les librairies spécialisées et les autres, Genève est l'une des villes d'Europe où le réseau de librairies est le plus dense. La densité du tissu permet à tout un chacun de trouver l'ouvrage qu'il recherche. Il regrette toutefois que ce tissu se délite, et ce essentiellement pour des raisons économiques. En effet, le chiffre d'affaires et les bénéfices sont trop bas pour que les libraires puissent assurer le paiement des loyers, incroyablement élevés au centre-ville, et du personnel. Si l'on veut que Genève reste la capitale du livre, il faut aider matériellement ce réseau. La motion demande donc au Conseil administratif d'étudier des moyens d'apporter ce soutien. Il souligne le fait que la motion ne fournit pas de directive d'action ni de détails quant à la mise en œuvre d'une aide aux librairies. Ainsi, le Conseil administratif peut décider de mettre en place un système de cautions, de garanties ou de baux préférentiels en accord avec la Gérance immobilière municipale (GIM), par exemple.

La même motion a été déposée au niveau du Grand Conseil.

*Questions*

Un commissaire rappelle qu'il y a une ligne dans le budget spécifiquement dédiée au livre, notamment en faveur des éditeurs genevois. Il demande en quoi consistera concrètement le soutien aux libraires genevois.

M. Thévoz relève que le seul soutien actuel du Conseil administratif aux libraires consiste en la possibilité d'avoir un stand au Salon du livre. Les éditeurs seront condamnés si trop de librairies ferment. Le soutien demandé n'a pas besoin d'être financier, il peut aussi passer par une meilleure information sur l'existence des librairies. Le but de la motion n'est pas d'investir pour fausser le marché. Il faudrait également différencier les librairies ce qui justifierait l'introduction d'un label.

Un commissaire relève que les librairies sont des commerces et que, à ce titre, ils ne doivent pas être soutenus par la Ville, ni sous forme de prêts, ni de subventions. Il souhaite savoir si les motionnaires ont l'intention, par la suite, de proposer de subventionner d'autres activités commerciales que la librairie.

M. Thévoz répond que la motion se concentre sur le livre, car il ne s'agit pas d'un bien comme un autre. Il est vecteur de culture et permet la promotion de la langue française et de la culture suisse. L'extinction des petites librairies aura un impact sur toute la chaîne du livre (imprimeurs, éditeurs, etc.).

M. Holenweg complète la réponse en relevant que Genève a, depuis des siècles, une relation particulière avec le livre. Elle est connue comme capitale du livre. En défendant la librairie, la Ville de Genève défend un patrimoine culturel.

Un commissaire distingue les soutiens directs, comme des subventions, et indirects tels l'achat par la Ville d'ouvrages dans les librairies concernées. Il

demande aux motionnaires de leur présenter les mesures existantes directes et indirectes en faveur du livre mises en place par la Ville de Genève.

M. Thévoz répond que la Ville soutient le livre par l'intermédiaire de deux manifestations, la Fureur de lire et le Salon du livre.

La commission décide à l'unanimité d'auditionner M. Dominique Berlie, conseiller culturel chargé du livre au département de la culture et du sport, ainsi qu'un représentant du Cercle de la librairie et de l'édition, soit M. Gabriel de Montmollin (Labor et Fides) ou M. Ivan Slatkine (Editions Slatkine).

### **Séance du 14 janvier 2013**

*Audition de MM. Gabriel de Montmollin, président du Cercle de la librairie et de l'édition Genève, directeur des Editions Labor et Fides, et Ivan Slatkine, directeur des Editions Slatkine*

M. de Montmollin rappelle que la motion déposée par des conseillers municipaux socialistes, des Verts et d'Ensemble à gauche prolonge des activités menées à l'heure actuelle avec la Commission consultative pour la mise en valeur du livre. Celle-ci réunit à la fois la Ville et le Canton de Genève pour trouver des moyens de mieux soutenir le livre en général et plus précisément la librairie, aujourd'hui confrontée à des difficultés liées à un marché difficile et aux conséquences délicates du refus du prix unique pour le livre (voté en mars 2012). Les librairies souffrent. Elles perdent du chiffre d'affaires, ferment, ou tombent en faillite. Il semble de plus en plus nécessaire de rappeler que le livre est un produit commercial, mais aussi culturel qu'il s'agit de défendre par des moyens non commerciaux. Le livre est un relais obligé de la culture, du savoir et du vivre ensemble. Depuis quinze ans il existe une mise en place de systèmes de soutien à l'édition qui se concrétise par des aides à l'édition, des subventionnements, des conventions, qui permettent aux éditeurs de recevoir un soutien structurel de la part de la Ville de Genève. Il est maintenant essentiel de déterminer des dispositifs permettant aux librairies de survivre. A l'instar de la France, du Canada et de la Belgique, il faudrait étudier l'instauration d'un label pour soutenir la librairie indépendante, qui permettrait aux libraires de faire leurs promotions par rapport à un label de qualité, inscrit sur une activité culturelle significative, avec des animations. Les librairies pourraient s'en prévaloir à partir d'une politique commerciale affirmée, avec un vrai effort fait sur les nouveautés et un assortiment dans les librairies significatif. Ce label permettrait précisément de regrouper un certain nombre de librairies indépendantes genevoises sur cette orientation culturelle. C'est un projet sur lequel plusieurs acteurs travaillent, notamment dans le cadre de la Commission consultative pour la mise en valeur du livre, mais aussi dans le cadre du Cercle de la librairie et de l'édition.

## Résolution et motion: soutien au livre

Pour faire en sorte que les libraires puissent avoir un appui dans la défense de leur animation culturelle, un mécanisme est en train d'être étudié pour pouvoir recevoir une forme de soutien pour des promotions ou animations culturelles. Cela servirait à fidéliser un public plus large et pourrait faire venir des auteurs de façon plus régulière et de plus loin. Ce système de soutien ne serait pas porté immédiatement sur les structures des librairies mais permettrait aux libraires d'avoir une vraie politique de communication.

Les libraires, aujourd'hui, sont sujets à un certain nombre de difficultés liées à une surproduction de livres qui les oblige à une activité très astreignante en termes de rotations de livres, d'achats, de retour. Ils sont de plus en plus pris par une sorte d'étau professionnel. Une politique de soutien est nécessaire, puisqu'elle permettrait de se maintenir de façon moins aléatoire sur la place de Genève. Un autre axe important consiste à faire en sorte que les librairies puissent bénéficier de manière plus systématique de l'achat par les bibliothèques municipales de l'assortiment qui doit s'y faire. Il faut insister sur les collaborations entre bibliothèques et librairies pour que chacun puisse y gagner.

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales consacrent 86% de leur budget d'achat aux librairies. Il reste encore quelques bibliothèques qui pourraient en faire tout autant. Cet apport indispensable se base sur ce qui se pratique en France ou en Belgique aussi. Le Cercle insiste beaucoup pour que le Canton de Genève suive les avancées de la Ville qui est très active. La politique de la Ville est citée en exemple dans toute la Suisse. Des projets allant dans ce sens sont en cours dans le canton de Vaud. L'idée d'une Fondation romande pour le livre est également formulée. Concernant le secteur du livre à Genève, il y a aujourd'hui vingt-cinq libraires indépendants qui ont au minimum un employé. La branche a en moyenne deux ou trois employés, ce qui donne un total d'une cinquantaine de libraires. Du côté des éditeurs, on compte trente-cinq éditeurs dont une quinzaine ont des salariés. Ce qui donne aussi environ une cinquantaine d'employés. Au niveau du chiffre d'affaires, une librairie fait en moyenne 600 000 francs, ce qui donne environ douze millions si on multiplie le tout par 25. Depuis dix ans, une librairie sur deux a fermé à Genève.

M. Slatkine apprécie que la Ville de Genève s'implique autant pour le livre. Il rappelle que beaucoup de choses ont déjà été faites. Il est évident que plus il y a de libraires, plus il y a de demandes d'éditions. La grande inquiétude est l'enquête actuelle de la Commission de la concurrence (Comco): si les sanctions proposées étaient confirmées, cela mettrait en faillite tous les diffuseurs éditeurs et détruirait aussi les libraires indépendants, ce qui entraînerait la perte des éditeurs aussi. Toute la chaîne du livre disparaîtrait. Aujourd'hui, on est dans une situation extrêmement critique concernant le marché du livre en Suisse romande. Il n'y a pas de politique nationale du livre, ce qui est regrettable, puisque chacun des acteurs du livre doit toujours aller s'adresser à une entité communale. Toute

aide à la librairie d'un point de vue de l'éditeur est une bonne chose, même si l'idée de subventions ne semble pas être une très bonne idée à cause de risques financiers importants pour la communauté. Il faudrait plutôt une aide à la promotion, plutôt que d'investir des sommes qu'on risque de voir disparaître. Le but est d'inciter toutes les entités municipales ou cantonales à faire en sorte que tous les achats passent par une librairie, d'appeler les éditeurs locaux à faire des ouvrages pour la communauté, afin d'avoir une politique d'encouragement. Il est évident qu'il faudrait une politique cantonale. Jusqu'à l'année passée, il n'y avait pas de délai fixe pour déposer une demande de subvention. Depuis janvier 2013, il y a trois dates fixes par an. Si on rate ce délai, le dossier n'est pas traité. Le marché du livre n'est pas un marché précis, il est plutôt libre. En Suisse romande, le marché du livre s'élève à 180 millions, dont 35% des parts reviennent à Payot, 15% à la Fnac et 50% aux libraires indépendantes.

### *Questions*

Un commissaire demande aux auditionnés leur point de vue sur les sites internet de vente de livres, tel que celui d'Amazon, ainsi que sur les sites internet des libraires et éditeurs genevois.

M. Slatkine répond qu'Amazon pratique en Suisse un dumping sur les prix. Les acheteurs ne paient pas de frais de port. Amazon développe une politique agressive. Chaque éditeur a son propre site. Le problème des sites réside dans le fait que les libraires mentionnent le prix total du livre. Le métier de libraire consiste également à conseiller et, s'il fait bien son travail, le client repart avec plusieurs livres. Un effort devrait être fait au niveau de la formation des libraires. De nombreux libraires, qui ne connaissent pas bien la culture locale, ne savent pas répondre aux clients.

M. de Montmollin complète en soulignant qu'il n'y a pas de fatalité concernant le passage du marché du livre sur internet. Internet ne signifie pas la mort des libraires. Certaines librairies s'en sortent bien en organisant des activités culturelles et en apportant une plus-value et du conseil aux clients. La librairie et internet sont des systèmes complémentaires de vente.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas davantage de moyens pour soutenir le livre à Genève et si le prix des loyers impacte les librairies.

M. Slatkine répond que la Ville de Genève est celle qui, en Suisse romande, s'implique le plus. Concernant les loyers, la Ville pourrait agir via ses propres bâtiments. En Suisse, la cherté des loyers explique le prix du livre, plus élevé qu'en France. La demande de livre étant peu élastique, il est difficile de diminuer leur prix.

## Résolution et motion: soutien au livre

M. de Montmollin complète en rappelant les importantes contributions du Canton et de la Ville au Salon du livre. Après l'étude de 25 librairies, le Cercle de la librairie et de l'édition a constaté que le loyer n'est pas le principal problème auquel les libraires doivent faire face.

Un commissaire demande davantage d'information sur la procédure entamée par la Commission de la concurrence (Comco), ainsi que sur la possibilité de créer un site internet commun à tous les libraires.

M. Slatkine rappelle que le conseiller fédéral Couchepin avait demandé une enquête de la Comco au niveau des diffuseurs distributeurs qui sont au nombre de treize en Suisse romande, en les accusant d'entente cartellaire et de majoration des prix. C'est une enquête débutée en 2007, suspendue dans l'attente de la votation du 11 mars, qui a été reprise après le refus. Cet été, il y a eu un préavis de sanction pour les treize distributeurs, sanction la plus lourde jamais infligée par la Comco sur un secteur d'activités en Suisse. C'est une amende correspondant à 10% du chiffre d'affaires multiplié par 4, qui peut être majoré de 60%. A titre d'exemple, les Editions Slatkine ont reçu une amende de 5 millions. Si les sanctions de la Comco sont appliquées à la lettre et que l'ensemble des diffuseurs venait à tomber, c'est tout l'approvisionnement des libraires qui serait remis en cause et il faudrait aller chercher la marchandise en France. Cela pose un vrai problème pour des librairies comme La Liseuse, en Valais, puisque les délais seront considérablement augmentés et que le prix du livre ne baissera pas, contrairement à l'offre. Aujourd'hui, la Comco se base sur le modèle allemand, qui n'est pas du tout le même modèle que le français. Le droit de retour, qui permet à un libraire de retourner dans les douze mois qui suivent son acquisition, un livre contre un crédit de notation, est supprimé. C'est tout le fonctionnement du marché du livre qui est remis en question par la Comco. Elle indique aussi que les diffuseurs n'ont plus le droit de fixer le prix des livres. Il y a eu des abus au niveau de la fixation des prix, et le travail de la Comco peut être utile au niveau de la majoration des prix, mais il ne faut pas tuer le marché du livre et empêcher les Suisses de s'éditer.

Pour M. de Montmollin, il faudrait que tous les libraires aient le même rapport à internet pour réaliser un site commun, ce qui n'est pas le cas. La masse critique et le gain sont insuffisants. Il rappelle que les librairies sont aussi des entreprises commerciales privées qui cherchent à se profiler. Elles doivent développer leur identité personnelle.

Un commissaire demande s'il faut réduire les problèmes actuels des libraires au prix unique du livre ou s'il y a d'autres enjeux.

M. Slatkine répond que, par rapport au prix unique du livre, Payot ou la Fnac peuvent faire un rabais de 20% sur un livre, tout en appliquant un prix à 100% sur un autre livre. Les librairies indépendantes n'ont pas cette marge. L'absence de prix unique du livre fausse le marché.

M. de Montmollin poursuit en expliquant que les grands rabais accordés sur les livres menacent la diversité de la production éditoriale et, en particulier, le marché de niche. Si les lieux de la diversité du livre disparaissent, on observera une raréfaction du nombre de livres, leur standardisation qui obéira beaucoup plus à la demande qu'à l'offre. Si on ne s'appuie que sur la demande du public, seuls se vendront les best-sellers et les livres les plus médiatisés. Toutes les librairies à Genève vendent des best-sellers, mais, à titre d'exemple, 88% des ventes de *Millennium* sont assurées par la Fnac et Payot.

Un commissaire demande aux auditionnés leur avis sur la proposition de subventionner ou prêter de l'argent aux librairies.

M. Slatkine pense que les prêts avec intérêts et les subventions dans ce contexte sont très risqués. Il est plus opportun de développer des actions de promotion.

Un commissaire demande la position des libraires sur le label.

M. de Montmollin répond que les critères d'admission sont en cours d'élaboration. Dans la mesure où les libraires traversent une période difficile, il est judicieux de rejoindre ce label pour pouvoir bénéficier des aides qui seront mises en place.

Une commissaire demande quelles sont les mesures prévues par la Commission consultative du livre.

M. de Montmollin rappelle que rien n'existe en matière de soutien aux librairies. Mieux vaut commencer par quelque chose, puisque ce sont des entités commerciales. Ils doivent formuler des demandes d'aide, sans perdre leur indépendance. On doit profiler le soutien par rapport à ce qui est possible. On peut observer que la fermeture des librairies s'est accélérée avec l'arrivée de la Fnac par exemple. Cette arrivée a cassé une forme d'accord sur le prix du livre présent sur le marché. C'est seulement à partir de ce moment-là que Payot a dû faire des rabais. Il existe une vraie politique de dérégulation du marché. C'est la raison pour laquelle, pendant dix ans, les associations professionnelles se sont mobilisées pour endiguer cette hémorragie. Maintenant on est dans une situation où il faut recoller les pots cassés et transférer ce problème au niveau du Canton. La décision de la Comco, si elle est appliquée, va casser le marché de façon brutale. Là il y aura vraiment urgence.

M. Slatkine souligne qu'il faut également mettre l'accent sur l'éducation. Il faut donner envie de lire aux jeunes. Plus que de l'argent, il faut des actions politiques. Un gros travail de lobbying en faveur de la culture est à fournir. Il faudrait une meilleure politique du livre au niveau fédéral, qui passerait par un meilleur pôle de la culture à Berne.

**Séance du 21 janvier 2013**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>mes</sup> Carine Bachmann Cheterian, directrice, et de M. Dominique Berlie, conseiller culturel*

M. Kanaan indique que la Ville de Genève est très active depuis longtemps dans le domaine du livre. Il souligne, à ce titre, l'importance de prendre en compte, dans la politique genevoise du livre, toute la chaîne du livre, car sa richesse provient de sa diversité. Si l'on rationalise trop et qu'on laisse jouer la concurrence, les prix seront certes plus bas, mais surtout pour les best-sellers. Cela engendrerait une perte de diversité pour les livres qui ne se vendent pas aussi bien. M. Kanaan explique que, pour le domaine de l'économie privée, une librairie est un commerce, tout comme l'auteur est un artisan indépendant. Cependant, s'y retrouve en même temps une dimension de politique culturelle qu'il ne faut pas négliger. Bien qu'il pense qu'il ne faut pas refuser l'évolution technologique amorcée par Amazon et les tablettes, il estime que ces fournisseurs de livres ont perdu les aspects de service, de contact humain et de diversité de l'offre. Les librairies ont une composante culturelle de proximité leur permettant de jouer un rôle important dans les quartiers et qu'il est important de conserver.

M. Berlie explique que le département a commencé à s'intéresser au livre il y a dix-huit ans, lorsque d'importants éditeurs genevois ont publié un *Livre blanc* sur ce thème, dans lequel ils demandaient à être considérés comme des acteurs culturels. Ils ont mis l'accent sur le terreau littéraire genevois, arguant qu'il disposait d'une réputation en Suisse et à l'étranger. Ce livre a provoqué une prise de conscience des collectivités publiques qui ont créé la Commission consultative de mise en valeur du livre (CCMVL). Après avoir réuni les métiers de la chaîne du livre, la CCMVL a mis en place des actions communes et constructives pour ces acteurs, avec les moyens limités dont elle disposait.

La commission a mis en place des outils que M. Berlie divisera en trois parties, bien qu'ils interagissent entre eux. Le premier secteur est celui des bibliothèques, puisque la Ville gère les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève (BGE). Le deuxième secteur est le soutien au livre, voté par le Conseil municipal. En font partie les actions de la CCMVL qui se composent d'une série de bourses pour écrivains (confirmés ou débutants), l'illustration, et des actions en association avec des journaux pour la publication hebdomadaire de textes d'auteurs genevois ou romands. Un grand projet permettant aux auteurs et éditeurs genevois d'être présents au Salon du livre sur un stand a également été mis en place. Enfin, une action en faveur des librairies est étudiée et concerne l'élaboration d'un label pour les librairies indépendantes, afin de les identifier, d'une part, et leur permettre d'organiser des animations en lien avec le quartier, d'autre part.

Il explique que la CCMVL a aussi permis de créer une chambre d'écho. En effet, une fois que le tissu de la chaîne du livre était réuni, il était possible de dis-

cuter de la situation du livre dans d'autres villes de Suisse, ainsi que de la croissante numérisation, rapprochant ainsi les éditeurs et les bibliothèques dans ce domaine.

Dans la catégorie de soutien au livre peut aussi être mentionnée la Commission d'aide à la publication, qui s'est articulée sur l'ex-fonds cantonal Rapin et qui se réunit tous les trois ans. La Fondation pour l'écrit et la Maison Rousseau ont été et peuvent être soutenues par les fonds de cette commission. Le troisième secteur, enfin, est celui des manifestations, qui regroupe un peu les deux autres axes. La Ville organise ainsi sur une base biennale la Fureur de lire ainsi que Poésie en Ville. Les prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée ont également lieu chaque année, démontrant une efficacité sur la durée puisque de nombreux nouveaux auteurs de BD sont découverts chaque année.

M. Kanaan conclut que l'arsenal est riche et qu'il peut encore être étoffé. Aujourd'hui, il est possible d'améliorer la situation des éditeurs et des librairies en leur apportant un soutien dans leur dimension culturelle. M. Kanaan en profite pour préciser que la BGE, les bibliothèques municipales et les écoles achètent leurs livres sur le marché local. Il annonce que le département est favorable à la motion M-1007 et qu'elle est conforme à ses activités.

Un commissaire demande quels sont les objectifs des mesures prises par le département et comment il évalue l'évolution de la situation dans le futur.

M. Kanaan répond que l'évolution reste difficile à évaluer, notamment en ce qui concerne la part de marché dévolue à la lecture sur support numérique. Il ne s'agit pas pour le département de la culture et du sport de figer les librairies, c'est pourquoi le label ne pourra être octroyé que sur présentation d'un projet culturel (qui sera suivi d'un bilan) et pour une durée limitée. Le but des mesures est avant tout le maintien de la diversité de l'offre, du réseau et de la richesse de choix, ainsi que la transformation du métier des acteurs du livre: il s'agit en effet d'encourager le passage d'un métier du livre-objet à un métier presque social, mettant l'accent sur le contact humain.

M. Berlie signale qu'il est libraire de formation et que, à un moment donné, ses homologues et lui-même ont pensé qu'avec la Fnac et Payot, ce serait la fin des petites librairies. Ils se sont aperçus cependant que, dès lors que le livre et le disque ne sont plus rentables, ces grandes enseignes ferment ou changent de domaine d'activité. Ainsi, le gestionnaire de la Fnac veut trouver un repreneur et Payot s'est mis en vente. Il conclut que de s'adapter à une logique uniquement mercantile ne servira pas forcément la dimension culturelle des librairies. Le principal objectif des actions du département est de maintenir une vie littéraire dans la Cité. A Lausanne, il n'y a plus que deux ou trois librairies indépendantes, ce qui fait que Genève peut se réjouir d'en avoir encore 25.

## Résolution et motion: soutien au livre

Un commissaire demande pourquoi les bourses prévues par le département ne concernent pas les traducteurs. Il a entendu, en outre, que l'aide apportée aux éditeurs par le biais de bourses était planifiée de façon quadriennale. Enfin, il demande s'il y a des possibilités d'alliance entre villes francophones sur la poésie et son développement.

M. Berlie explique que la traduction est le rare domaine pour lequel la Confédération, avec Pro Helvetia, est d'accord d'apporter son concours financier. Le département de la culture et du sport est d'ailleurs entré récemment en contact avec Pro Helvetia. Il ajoute qu'il avait l'espoir que le Canton manifeste également son intérêt et participe au financement d'une partie des acteurs de la chaîne du livre. Il ne semble cependant pas y avoir de volonté actuellement sur ce plan-là de leur part. Concernant l'aide à la publication, le département suit un certain nombre de critères, dont le principal est qu'il ne soutient que la traduction de textes d'auteurs genevois à l'étranger. Concernant les bourses, il précise qu'un soutien ponctuel à la publication a été remplacé par une convention sur quatre ans. Les éditeurs doivent donc atteindre des objectifs et rendre des évaluations. Cependant, c'est pour eux une assurance d'aide sur la durée. Au niveau de la bourse de la CCMVL, il précise que rien n'a changé. Avant, il y avait deux bourses de 25 000 francs qui ont été, sur demande des éditeurs, fusionnées en une seule.

M. Kanaan explique que la transition d'une subvention ponctuelle en une convention est toujours difficile. La Ville de Genève accompagne systématiquement les subventionnés dans cette démarche. Le département demande uniquement des objectifs et des lignes de conduite généraux et thématiques, et non une liste de projets précis sur quatre ans. Enfin, en ce qui concerne la francophonie, il pense qu'il y a là un potentiel inexploité, d'autant plus que le livre serait un vecteur idéal.

Une commissaire rappelle que M. de Montmollin a affirmé qu'une aide potentielle pour les éditeurs serait de passer de 86% à 100% dans l'achat d'ouvrages par les bibliothèques municipales. Elle demande si le département peut confirmer ce chiffre, où vont les 14% restants actuellement et si ces statistiques comprennent seulement les librairies indépendantes ou aussi d'autres librairies comme Payot. Elle demande, par ailleurs, si au sein du département il y aurait un potentiel éditorial. Que ce soit directement par le département ou par des institutions culturelles, cela permettrait de commander des livres auprès d'éditeurs genevois. Par exemple, lors d'une exposition d'un musée ou l'anniversaire d'un théâtre. Ensuite, elle demande si des partenariats sont possibles dans les animations. Elle suggère qu'une exposition puisse être associée à un musée, invitant également telle ou telle librairie à proposer une série d'ouvrages lors de la manifestation, en lien avec la thématique choisie. Enfin, elle rappelle que M. de Montmollin a proposé de créer une Fondation pour le livre, à l'instar de la Fondation pour le cinéma. Elle souhaiterait savoir s'il s'agit pour le département d'un rêve ou d'une réalité.

M. Kanaan indique que la politique d'acquisition des bibliothèques municipales est largement locale et annonce qu'il transmettra les chiffres précis par écrit à la commission des arts et de la culture. Il rappelle le cas particulier de la BGE qui a besoin d'ouvrages spécialisés qui n'existent pas chez les distributeurs locaux. Cependant, il déclare que le département de la culture et du sport a demandé au directeur de la BGE de faire encore davantage d'efforts à ce niveau-là. Concernant la production éditoriale, le département a son mot à dire lorsqu'il s'agit des institutions de la Ville, par exemple lorsqu'un musée édite un catalogue d'exposition. Il croit savoir que les institutions recherchent des éditeurs locaux parce que c'est plus facile à gérer en termes de relations. Pour ce qui est des animations, il pense que le potentiel n'est pas encore totalement exploité. Enfin, l'idée d'une possible Fondation pour le livre a été proposée une fois par M. Beer sur le modèle de la Fondation romande du cinéma. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que la Fondation romande pour le cinéma émanait des milieux concernés et proposait une logique métier très cadrée. Dans le milieu du livre, les métiers sont plus diffus et le milieu en Suisse romande reste encore très éclaté, avec une concurrence entre auteurs, éditeurs, libraires. On pourrait souhaiter que tous ces acteurs se rapprochent et c'est l'un des problèmes rencontrés dans la discussion avec la Comco. Dès que l'on sort de Genève et de la CCMVL, il y a n'a pas d'interlocuteur global de la chaîne du livre pour le moment. Il pense qu'il vaut mieux, pour le moment, multiplier les rencontres et les instruments concrets de soutien.

M. Berlie explique que, pour les bibliothèques municipales, le pourcentage restant concerne les livres qui ne peuvent pas être acquis dans les librairies locales. De plus, dans cette logique de mutualisation, les libraires ont la possibilité de venir tenir un stand lors de la manifestation Livre et petite enfance aux Bastions. Un comptoir du livre est aussi organisé lors de Fureur de lire et qui est animé par le Cercle de la librairie et de l'édition.

M<sup>me</sup> Nicole Purro indique trouver le chiffre de 14% un peu trop important et pense qu'il comprend peut-être la BGE et les bibliothèques municipales.

### **Séance du 28 janvier 2013**

Lors de cette séance, les membres de la commission des arts et de la culture ont discuté de l'opportunité d'auditionner la Centrale municipale d'achat et d'impression.

#### *Vote*

L'audition de la Centrale municipale d'achat et d'impression est acceptée par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 4 abstentions (1 EàG, 1 S, 1 DC, 1 MCG).

Cette audition n'a finalement pas eu lieu. La magistrate de tutelle, Sandrine Salerno, a répondu par écrit aux questions de la commission des arts et de la culture (cf. annexe).

### **Séance du 22 avril 2013**

#### *Discussion et votes*

Les commissaires sont favorables à la motion mais souhaitent l'amender. Certains pensent qu'elle aura un certain effet et qu'elle permettra de soutenir les librairies et facilitera un accès minimal aux livres. D'autres estiment qu'elle n'est pas très utile tant que le prix du livre sera bien plus bas en France voisine.

La discussion porte donc sur deux amendements principaux. Le premier propose de supprimer la référence aux formes de soutien possibles telles que le prêt ou la subvention. La commission estime que c'est au Conseil administratif de proposer des mesures pertinentes. Cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

Le deuxième amendement, également adopté à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR) propose d'abandonner l'invitation de créer, développer ou reprendre une librairie en supprimant la fin de la phrase de la première invite, soit «pour la création, le développement ou la reprise de librairie».

Enfin, un troisième amendement de forme adopté à l'unanimité demande la suppression d'une série de «pour» (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR).

#### *PROJET DE MOTION AMENDEE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, la mise en valeur des fonds en librairie, la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires.
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

- Annexes:* – point de situation: Politique du livre – Document de travail interne DCS (24 janvier 2013)
- courrier de M. Sami Kanaan apportant des informations complémentaires suite à l’audition du 21 janvier 2013 (12 février 2013)
  - courrier de M<sup>me</sup> Esther Alder sur l’achat des livres par le Service des écoles et institutions pour l’enfance (14 mars 2013)
  - courrier de M<sup>me</sup> Salerno répondant à des questions sur la Centrale municipale d’achat et d’impression (15 avril 2013)



**POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE**

**Document de travail interne**

**Département de la culture et du sport**

**Ville de Genève**

---

**POLITIQUE DU LIVRE EN VILLE DE GENEVE :**

**OBJECTIFS**

- Rendre accessible à tous le livre sous toutes ses formes, outil culturel de base
- Favoriser la vie littéraire d'une cité dont la passion du livre s'inscrit dans une longue tradition
- Soutenir la création, la production et la diffusion de l'écrit à Genève dans toute sa diversité
- Favoriser le maintien et l'évolution des acteurs de la chaîne du livre : écrivains, éditeur, libraires dans leurs rôles d'acteurs culturels
- Valoriser et soutenir l'importance du tissu de librairies dans la vie des quartiers de par leur proximité et leur insertion dans des réseaux locaux
- Défendre, à travers la politique de soutien au livre, de manière plus générale l'économie à vocation culturelle (comprenant également les cinémas indépendants)

**CONSTAT**

- Genève est un pôle littéraire historique, qui plonge ses racines dans le XVI<sup>e</sup> siècle, dans un bassin romand fertile en création littéraire et au fort lectorat
- Des écrivains (de Jean-Jacques Rousseau à Nicolas Bouvier en passant par Henri-Frédéric Amiel et Georges Haldas) ont marqué la littérature et des maisons d'éditions (Zoé, Labor&Fidès, La Joie de Lire) ont fait connaître leurs catalogues bien au-delà de nos frontières
- Genève a su conserver un réseau de bibliothèques publiques de grande qualité, ainsi qu'un réseau de librairies diversifiées et de proximité
- Les bouleversements du domaine du livre au niveau mondial amènent à un durcissement des rapports économiques affectant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre
- Au niveau national, le refus du prix unique du livre et la problématique de l'enquête de la Comco mettent en péril aussi bien les grandes enseignes que les librairies indépendantes, ainsi que les éditeurs (diminution des points de vente)
- L'adaptation nécessaire au numérique et le processus de numérisation du patrimoine littéraire doit impérativement se faire en concertation avec les acteurs de la chaîne du livre

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)

### Résolution et motion: soutien au livre

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

❖ **3 axes de la politique culturelle actuelle de la Ville de Genève en faveur du livre et de l'édition:**

- les bibliothèques (BMU, BGE, BAA)
- le soutien au livre (écriture, publications, vie littéraire)
- les manifestations municipales (Fureur de Lire, Poésie en Ville, Prix BD)

Par ailleurs, la Ville de Genève copréside la commission consultative de mise en valeur du livre qui réunit les acteurs du livre à Genève.

**1. Bibliothèques :**

- Politique d'achat des bibliothèques municipales (BMU) et de la Bibliothèque de Genève (BGE), qui s'approvisionnent dans les librairies locales, presque entièrement dans le cadre des BMU, et un travail est en cours à la BGE.

Les BMU jouent un rôle essentiel, en particulier à destination de la jeunesse, de mise à disposition de livres de manière décentralisée, dans chaque quartier, avec un catalogue très riche et renouvelé. Elles jouent donc un rôle de proximité essentiel et assument aussi une fonction centrale de lieu de vie, de rencontres, d'orientation, d'animation et de débat. Ce sont des plates-formes de soutien à la lecture et à l'organisation d'événements.

**2. Soutien au livre :**

**- Subventions du Service culturel au PB 2013 :**

Les subventions sont destinées à la publication d'ouvrages d'auteur-e-s domiciliés ou actifs à Genève ou de livres publiés par des éditrices ou des éditeurs genevois et au soutien aux associations littéraires et à leurs projets.

Fonds général livre et édition	fr. 804'300.00
Subventions	fr. 338'900.00
<b>TOTAL</b>	<b>fr. 1'143'200.00</b>

**Hors lignes nominales, conventions, manifestations, prix et bourses, la Ville de Genève soutient, notamment, de manière ponctuelle :**

- Des éditeurs non-conventionnés, mais ayant pignon sur rue : Metropolis, Notari, Slatkine, Medecine&Hygiène.
- Des éditeurs romands publiant des auteurs genevois : Campiche, l'Aire, l'Age d'Homme, Ed. d'En Bas
- Des éditeurs de qualité en train de faire leurs preuves : D'autre part, Ed. des Sauvages
- Des projets de vie littéraire

**- Conventions de subventionnement dans le domaine du livre (2011-2014) :**

Editions La Joie de lire, 50'000.- / an  
 Editions Labor&Fides, 50'000.- / an  
 Editions Zoé, 50'000.- / an  
 Editions Olizane, 50'000.- / an  
 Editions MetisPresses, 30'000.- / an  
 Editions Atrabile, 20'000.- / an  
 Editions Héros-Limite, 20'000.- / an

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)  
Résolution et motion: soutien au livre

3143

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

**- Prix et bourses :**

Dans les domaines de l'illustration, de la littérature et de la bande dessinée.

**BOURSES GÉNÉRALES :**

- Bourse d'aide à la création (artistes professionnels) entre 5'000.- et 20'000.- chacun  
113'000.-
- Fonds bourse Simon I. Patino – Ville de Genève (18-35 ans)  
36'000.-

**BOURSES - LIVRE :**

- Bourse d'aide à l'écriture pour nouvel auteur (commission consultative pour la mise en valeur du livre, en partenariat avec le canton) condition : avoir publié au moins une fois à compte d'auteur  
16'000.-
- Bourse biennale d'aide à l'écriture pour auteur confirmé (commission consultative, en partenariat avec le canton) condition : avoir publié au moins trois fois à compte d'éditeur  
50'000.-
- Bourse d'aide à l'illustration du livre (commission consultative, en partenariat avec le canton)  
12'000.-

**PRIX - LIVRE :**

- Prix international de Genève pour la bande dessinée  
10'000.-
  - Prix Rodolphe-Töpffer (dessinateur genevois)  
10'000.-
- (sans compter les prix quadriennaux de la Ville de Genève et le Prix Collide@CERN)

**3. Organisation de manifestations :**

- Manifestations de promotion du livre et de la lecture : Fureur de lire, Poésie en Ville, participation au Salon du livre, Prix BD, manifestations extraordinaires (ex : Rousseau 2012).
- Actions de médiation très nombreuses dans les Bibliothèques municipales et à la Bibliothèque de Genève.

❖ **Développement des soutiens à la « chaîne du livre »**

**OBJECTIFS**

- Faciliter les conditions d'une création indépendante
- Mettre sur pied un processus d'aide directe aux librairies (par opposition à l'aide indirecte qui concerne essentiellement les commandes par les bibliothèques)
- Maintenir le tissu des librairies indépendantes sur le territoire genevois
- Développer le rôle des librairies indépendantes en tant qu'acteurs-clés de la promotion et de la diffusion de la création éditoriale romande

**CONSTAT**

- Bouversements du domaine du livre : durcissement des rapports économiques affectant l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre
- Développement des nouvelles technologies et avènement du numérique
- Pratiques de vente inégales
- Disparitions de librairies indépendantes (et grandes enseignes pas forcément confortées)/ concurrence de la vente en ligne

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)  
Résolution et motion: soutien au livre

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

- Problème principal des librairies : marges très basses, avec volant peu important en cas d'augmentation, même peu substantielle, du loyer des locaux par exemple
- Refus du prix unique du livre le 11 mars 2012
- Enquête de la Comco (édition et diffusion concernées)

**Rôle des librairies** : tâches de conseil et d'orientation vis-à-vis des lectrices et des lecteurs, mais aussi un rôle de proximité fondamental, participant à l'animation d'un quartier et à la promotion de la lecture.

**PISTES ET DEMANDES DES LIBRAIRIES**

- aide au fonctionnement
- aide aux manifestations dans leurs librairies, dans un cadre de quartier
- aide à la communication

En France, en Belgique et au Canada, des dispositifs ont été mis en place pour soutenir les librairies indépendantes, incluant la création d'un label permettant d'identifier et de mettre en valeur la spécificité de ces lieux sur le plan culturel. En vigueur depuis plusieurs années, ces dispositifs ont fait leurs preuves.

**COLLABORATION VILLE - CANTON**

Séances élargies de la Commission consultative pour une mise en valeur du livre, notamment, le 15 mai 2012, en présence des deux magistrats responsables du domaine, lors de laquelle les professionnels du livre les ont alertés sur l'urgence d'aider la librairie indépendante. Un groupe de travail a été créé.

POINT DE SITUATION : POLITIQUE DU LIVRE

➤ **PROJET DE LABEL LIBRAIRIES INDEPENDANTES**

**Projet en cours de finalisation**

→ Impact sur l'aide au fonctionnement des librairies indépendantes (entreprises à vocation culturelle)

**UN LABEL**

Il a été fréquemment évoqué la création d'un label, déjà expérimenté notamment en Rhône-Alpes.

**Objectifs du label :**

- Identifier les librairies propres à porter un projet culturel et à pouvoir bénéficier des aides, qu'elles soient directes ou indirectes
- Créer un outil de *communication* auprès du public
- Permettre une identification auprès des *partenaires* institutionnels, en particulier les écoles et les bibliothèques

**Il s'agit de librairies :**

- Indépendantes, c'est-à-dire avec un statut genevois, et n'appartenant pas un groupe basé hors-frontières
- Consacrant de la place aux productions d'auteurs et d'éditeurs genevois
- Employant des libraires qualifiés, formant des apprentis
- Ayant une politique d'animation de proximité, de quartier, propre à faire rayonner la vie littéraire, avec une proportion d'auteurs et d'éditeurs genevois
- Présentant une diversité littéraire et un choix large d'ouvrages
- S'intégrant aux actions institutionnelles et à la vie littéraire de la Cité

**Action sur deux plans, dont la réalisation serait simultanée :**

- 1) La mise en place d'un "label librairies indépendantes"
- 2) L'attribution d'aides directes aux librairies labellisées qui en feraient la demande, selon un barème prédéfini et sur la base d'un projet culturel développé par la librairie.  
A noter que le label serait un prérequis pour prétendre à une aide, destinée précisément à soutenir les missions de la librairie indépendante.

Un calcul issu du Cercle de la librairie indique une fourchette entre 100'000.- et 120'000.- comme somme nécessaire à assurer un peu de tranquillité aux libraires.

## Résolution et motion: soutien au livre

<b>Monographies - espaces adultes - 2011</b>					
<b>Bibliothèques municipales de la Ville de Genève</b>					
Fournisseurs	Cantons / Pays	Montant	Pourcentage	Types de documents	Remarques
Payot SA Lausanne	Vaud	145'080.20	23.37	Documentaires, romans	Dispose d'un stock important permettant d'obtenir en 2 ou 3 jours la majorité des documents commandés. Cette rapidité nous permet de commander en 2 temps (sans trop d'incidences sur les délais de mise à disposition aux usagers)
Librairie Voltaire Steiger Suzanne	Genève	48'756.20	7.85	Romans	
Librairie du Boulevard	Genève	47'106.25	7.59	Documentaires, romans, bandes dessinées	
Le Vent des Routes SA	Genève	38'333.98	6.17	Documentaires : guides de voyage	
Librairie Julien Anne Junod	Genève	37'889.50	6.10	Romans	
Librairie Le Parnasse Dogliotti	Genève	30'458.84	4.91	Documentaires, romans en italien	
Nouvelle Librairie Descombes SA	Genève	26'239.35	4.23	Romans	Cessation d'activités
Librairie nouvelles pages	Genève	21'367.30	3.44	Documentaires	
Les Trois Mondes SA	Genève	21'216.29	3.42	Documentaires	Cessation d'activités
Ellipse SA Librairie	Genève	18'745.95	3.02	Documentaires : informatique, technique, sciences	
Livresse Sàrl	Genève	18'345.20	2.95	Documentaires	
Librairie Cumulus, Wagnières Christ	Genève	17'066.60	2.75	Bandes dessinées	
Letu Bernard Librairie Galerie SA	Genève	16'911.60	2.72	Documentaires : Beaux Arts	
OffTheShell Sàrl	Genève	15'788.25	2.54	Romans en anglais	
Payot SA	Genève	15'448.75	2.49	Documentaires	Payot Rive Gauche
Archigraphy Book Shop Sarl	Genève	14'112.56	2.27	Documentaires : Beaux Arts, graphisme	
Galerie PapierGras SA	Genève	13'016.85	2.10	Bandes dessinées	
Librairie Cupidon	Genève	12'654.40	2.04	Bandes dessinées	
Librairie Fahrenheit 451	Genève	10'644.00	1.71	Documentaires	
Le Rameau D'Or SA	Genève	10'275.54	1.66	Documentaires	
Freihofler AG	Genève	8'793.65	1.41	Romans en allemand	=Librairie Litérant
Librairie Camoes	Genève	6'898.85	1.08	Romans en portugais	
Rodrigo V. Diaz Pino	Genève	5'155.25	0.83	Romans en espagnol	=Librairie Albatros
Librairie du Cinema Corsain Philipp	Genève	3'520.15	0.57	Documentaires : Cinéma	
Corner Banca SA	Etranger	2'173.35	0.35		Achat par carte de crédit généralement à l'étranger car documents non diffusés en Suisse
Editions V.D.B Sarl	France	2'094.97	0.34	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Les Editions A Vue D'Oeil Eurl	France	2'081.93	0.34	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
La Part du Rêve Sàrl	Genève	1'973.30	0.32		Cessation d'activités
Editions Feyryne SA	France	1'305.05	0.21	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Jacques GROSFILLEX	Genève	1'224.00	0.20		
Librairie Arabe L'Olivier	Genève	1'164.00	0.19		
Caisses des Services	Genève	991.75	0.16		
Gilles Attinger editeur Sarl	Neuchâtel	894.00	0.14		
Botimpex Publi.import Cifali-Lecoul	Albanie	800.00	0.13		
Editions de la Loupe	France	641.61	0.10	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Editions Corps 16	France	352.14	0.06	Romans en gros caractères	Commande directe chez l'éditeur car pas ou mal diffusé en Suisse
Librairie de l'Aviation	Genève	300.20	0.05		
HISTEN RILLER	France	259.97	0.04		
Association Histoire de Lire	Genève	255.20	0.04		
Pro Velo Genève	Genève	248.80	0.04		
Bibliomedia Schweiz	Soleure	150.00	0.02		
Presses Polytechniques Univ.Romande		140.00	0.02		
Galerie Patrick Cramer	Genève	96.00	0.02		
Société Histoire du Valais	Valais	96.00	0.02		
Club Alpin Suisse Sect Genevoise	Genève	80.00	0.01		
COMMUNE DE CHENE-BOURG	Genève	75.00	0.01		
Médecine et Hygiène	Genève	41.00	0.01		
Compagnie de 1602	Genève	29.00	0.00		
Editions Jmb S.A.	Fribourg	0.00	0.00		
Disques,diapos,Cd	Suisse	-184.85	-0.03		Commande facturée en trop et remboursée
<b>Total</b>		<b>620'877.93</b>	<b>100.00</b>		

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



PAR COURRIEL

Monsieur Olivier Baud  
Président de la  
Commission des arts et de la culture

Genève, le 12 février 2013

**Nouveau complément à l'audition du lundi 21 janvier – M - 1007**

Monsieur le Président, cher Monsieur,

A la suite du dernier complément envoyé le 25 janvier dernier concernant la Motion 1007, «Pour une politique globale de soutien au livre», je me permets de vous faire parvenir les éléments complémentaires demandés en audition, concernant plus spécifiquement la politique d'acquisition des Bibliothèques municipales (BMU).

Voici les éléments concernant la répartition des commandes effectuées à Genève et hors Genève.

- **Monographies / Documents musicaux / Documents audiovisuels (films)** : certains de ces documents ne sont tout simplement pas diffusés en Suisse. La commande ne peut dès lors se faire qu'auprès des éditeurs français pour la plupart. Cette partie reste cependant extrêmement minime, cas par cas, de façon fragmentée.

- **Ressources numériques**: les fournisseurs électroniques accessibles sous licences sont tous basés à l'étranger pour ces ressources. Aucun fournisseur genevois ne délivre ces services. Tous les abonnements des BMU à des périodiques électroniques passent donc ailleurs en Suisse ou à l'étranger. La somme globale est d'environ 43'000 CHF.

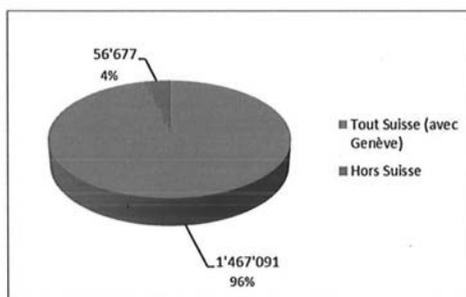
**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)**  
**Résolution et motion: soutien au livre**

Vous trouverez ci-dessous la répartition des différents types d'acquisitions pour l'année 2011.

**Acquisitions 2011 - répartitions par secteur**

Natures comptables	Secteur d'acquisition	Budget	Comptes
310540 Annuaire, catalogues	Périodiques professionnels	12'100.00	10'568.00
310590 Achats livres, broch.		1'117'300.00	1'117'300.00
	Monographies - espaces adultes		620'877.93
	Monographies - espaces jeunesse		326'906.48
	Périodiques - espaces adultes		128'099.57
	Périodiques - espaces jeunesse		25'337.68
	Mise en provisions		16'078.34
310600 Disques, diapos, CD		395'900.00	395'900.00
	Documents musicaux - discothèques		180'076.22
	Documents audiovisuels - espaces adultes		98'889.64
	Documents audiovisuels - espaces jeunesse		54'997.48
	Ressources numériques		42'829.93
	Mise en provisions		19'106.73
<b>Total des charges documentaires</b>		<b>1'525'300.00</b>	<b>1'523'768.00</b>

Concernant l'ensemble des fournisseurs (discothèques comprises), et pour 2011, 82.5% d'entre eux se trouvent à Genève, 13.5% dans le reste de la Suisse et 4% en dehors de la Suisse.



Concernant les commandes de monographies des espaces adulte, le ratio total suisse est plus élevé (98% des publications commandées en Suisse), mais celles commandées à Genève représentent 78% du total. A l'inverse, pour les monographies des espaces jeunesse, le ratio total suisse est de 88% des commandes totales, mais le ratio genevois correspond à 87% du total.

Résolution et motion: soutien au livre

Par ailleurs, et à titre indicatif, vous trouverez en annexe la liste des fournisseurs et les montants des commandes passées en 2011 concernant les monographiques des espaces adulte, soit près de 41% de l'ensemble des acquisitions globales des BMU.

Enfin, je vous informe que j'ai adressé une demande relative aux pratiques en matière d'achats de livre par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité à ma collègue Esther Alder. Je vous ferai parvenir les éléments transmis dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et me tenant à votre disposition pour toute question complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Sami Kanaan

Annexe mentionnée

- Copies :
- Mme Esther Alder, Conseillère administrative
  - M. Frédéric Vallat, Directeur, SJS
  - Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, SJS
  - Mme Carine Bachmann, Directrice, DCS
  - Mme Martine Koelliker, Directrice adjointe, DCS
  - Mme Virginie Keller, Cheffe du service culturel, SEC
  - M. Dominique Berlie, Conseiller culturel au livre, SEC
  - Mme Véronique Purro, Directrice des bibliothèques et discothèques municipales
  - M. Alexandre Vanautgaerden, Directeur de la bibliothèque de Genève

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)  
 Résolution et motion: soutien au livre

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE  
 ET DE LA SOLIDARITÉ

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE  
 GENÈVE

Monsieur Olivier BAUD  
 Président de la  
 Commission des arts et de la culture

Genève, le 14 mars 2013

**Objet**

**Librairies genevoises**

W/kb

Monsieur le Président,  
 Cher Monsieur,

**Affaire traitée par**  
 Isabelle Widmer  
 ☎ 022.418.48.22  
 isabelle.widmer@ville-ge.ch

Depuis plusieurs années, le Service des écoles et institutions pour l'enfance offre chaque année un livre à tous les enfants scolarisés en division élémentaire en Ville de Genève, soit à ce jour 1200 livres.

Les livres sont sélectionnés par une commission constituée de représentants de la Direction générale de l'enseignement primaire, de directeurs et directrices d'établissements scolaires et des représentants du Service des écoles, sur la base d'une sélection opérée par une bibliothécaire de la Ville de Genève.

Le Service des écoles procède alors à un appel d'offre, qu'il adresse uniquement aux membres des librairies genevoises qui proposent des livres tout public ou spécialisés dans les livres pour enfants. C'est la librairie qui adresse la meilleure offre qui obtient le marché.

Pour 2013, après avoir rencontré le Cercle des libraires genevois et après avoir donné mon accord, le service a divisé la commande en deux lots. Il adressera donc l'offre concernant le premier lot à trois libraires et le deuxième aux trois libraires restants du Cercle des libraires genevois qui répondent aux critères décrits ci-dessus.

Ainsi, cette solution permettra de soutenir deux libraires et non plus un seul. Néanmoins, elle devra encore être évaluée.

Restant bien entendu à votre entière disposition pour toute question ou information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Esther ALDER

Copie : Mme Isabelle WIDMER, Cheffe du Service des écoles



DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



VILLE DE  
GENÈVE

Monsieur Olivier Baud  
Président de la commission des arts et de la  
culture (CARTS)

Genève, le 15 avril 2013

**Objet**

**Questions relatives à la M-1007**

**Sandrine Salerno**

Monsieur le Président,

022 418 22 33  
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Je vous prie de trouver ci-après les réponses à votre courrier du 24 mars dernier.

**1. Dans quelle mesure la CMAI applique-t-elle une politique d'achats de livres favorisant les librairies et maisons d'édition genevoises ?**

La CMAI ne procède à aucun achat de livre.

**2. Comment concrètement cela se réalise-t-il pour les livres offerts aux élèves des écoles de la Ville en fin d'année scolaire (choix des éditeurs en particulier) ?**

Sur ce point, et dans la mesure où cette question dépend de son département, je me réfère au courrier du 14 mars 2013 de ma Collègue, Madame Esther Alder, Conseillère administrative, dans lequel elle détaille le processus d'achat des livres offerts à tous les enfants scolarisés en division élémentaire en Ville de Genève.

**3. Dans le cas où la réponse à la première question révélerait certaines contraintes propres à empêcher la CMAI de privilégier pleinement les commerces genevois, quelles seraient les dispositions légales, réglementaires ou autres à modifier pour qu'elle puisse réaliser au mieux la politique de soutien au livre souhaitée.**

Dans l'hypothèse où la CMAI procédait à des achats de livre elle pourrait se voir soumises à la législation pertinente en la matière.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2013 (après-midi)  
Résolution et motion: soutien au livre

Dans ce cas, je rappelle que les règlements sur les marchés publics ne permettent pas de favoriser le marché local lors d'acquisition. Ceci va à l'encontre des buts recherchés par le législateur. Les principes généraux de "non-discrimination", d'"égalité de traitement" et de "concurrence efficace" figurent dans l'AIMP (Art. 1al. 3) et sont repris dans le RMP (art. 16 et 17). Ces principes figurent également dans l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics, accord dont la Suisse est signataire et donc assujettie.

Cette législation ne relevant pas d'une compétence municipale, la Ville de Genève n'aurait donc pas de moyens directs pour modifier les bases légales pertinentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Salerno', with a large, stylized initial 'S'.

Sandrine Salerno

*Préconsultation sur la résolution R-151*

**Le président.** Je précise que ces deux points sont liés, selon la décision du bureau et des chefs de groupe du 13 novembre dernier.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'interviens ici sur la résolution R-151, déposée il y a une année et demie. Si l'on s'en tient à sa formulation initiale, elle est obsolète, puisqu'elle concerne une votation fédérale qui a eu lieu le 11 mars 2012. Il est un peu tard pour donner un mot d'ordre aux électeurs à cet égard...

En revanche, la problématique du soutien aux librairies indépendantes, distincte de la question du prix fixe du livre, est toujours d'actualité. Telle est la raison pour laquelle nous débattons également du rapport M-1007 A de la commission des arts et de la culture sur une politique globale de soutien au livre. Mon camarade Sylvain Thévoz et moi-même proposons d'amender comme suit la résolution R-151:

*Projet d'amendement*

Remplacer l'invite initiale de la résolution par «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à renforcer le soutien de la Ville de Genève aux librairies indépendantes.»

Il s'agirait donc d'encourager la Ville à soutenir les quelques librairies indépendantes qui subsistent encore et qui forment ensemble un réseau indispensable à la diffusion de la production imprimée non commerciale – ou pas forcément commerciale – tout en étant des lieux de débat et de rencontre, des espaces culturels indispensables à une ville comme Genève.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-151 est acceptée par 33 oui contre 25 non.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Pour ma part, j'aimerais revenir au prix du livre. En effet, c'est une donnée importante. Il faut savoir que ce prix est fixé par des espèces de cartels suisses qui gèrent et qui règnent sur l'importation des livres. A Genève, nous connaissons le cas de la librairie Pacific, qui se donne la peine de sortir de nos frontières pour acquérir les livres et les revendre ici à des prix moins élevés.

Mais même si cette librairie existe toujours, je ne suis pas persuadée qu'instaurer un prix fixe du livre soit la meilleure solution dans la situation actuelle. Pourquoi? Aussi longtemps que nous ne ferons pas sauter ces cartels, nous ne

parviendrons pas à faire changer le prix du livre de manière à le rendre plus accessible. La différence entre un livre acheté dans une librairie à Annemasse ou à Saint-Julien et un livre acheté à Genève atteint facilement 30% à 40%.

Je pense donc que nous devons aborder ce problème différemment et mettre fin aux privilèges des importateurs qui empêchent tout le monde d'acquérir des livres à d'autres prix que ceux qu'ils décident eux-mêmes. Evidemment, si l'on devait instaurer un prix fixe, je n'y serais pas opposée; j'estime simplement qu'il faudrait tenir compte de ce que je viens de dénoncer et empêcher la vente de livres dont le prix de vente serait plus de 10% supérieur à Genève que dans leur pays d'édition.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je souhaitais prendre la parole tout à l'heure en tant que signataire de la résolution R-151, mais M. Pascal Holenweg l'a fait de manière suffisamment détaillée pour remettre cet objet au goût du jour. Comme il l'a rappelé, nous avons rédigé cette résolution en prévision d'une votation fédérale sur le prix fixe du livre, laquelle a eu lieu entre-temps. Il est évident qu'Ensemble à gauche s'associe au groupe socialiste en ce qui concerne cette thématique et que nous ne défendons nullement la position exposée par la représentante du Mouvement citoyens genevois.

Si l'amendement de M. Holenweg en faveur du soutien aux librairies indépendantes est accepté – il s'agit donc d'une problématique qui demeure d'actualité – nous pourrions imaginer que les bibliothèques municipales, entre autres, devraient se fournir beaucoup plus systématiquement auprès des libraires indépendants. Pour le moment, elles font appel à des fournisseurs trop «commerciaux» qui n'ont peut-être pas toujours une offre très diversifiée; disons qu'ils ne proposent pas forcément les œuvres dépourvues d'envergure internationale.

Nous pensons qu'il serait de bon aloi, via les libraires indépendants, de soutenir des écrivains et des écrivaines moins connus du grand public, mais tout aussi intéressants d'un point de vue citoyen.

Je ne m'étendrai pas là-dessus, puisque la résolution R-151 sera certainement amendée et étudiée en commission. Je tiens néanmoins à signaler que, ces dernières années, de plus en plus de librairies indépendantes ont fermé. Je pense par exemple à celle qui se trouvait pas loin d'ici, la librairie Descombes, mais il y en a d'autres.

Cette problématique est la même que celle des cinémas indépendants, au sujet de laquelle nous avons déposé la motion M-1025. Dans le domaine du livre, pour garantir une offre culturelle diversifiée aux citoyennes et aux citoyens de notre ville ainsi que des autres communes genevoises, il serait vraiment intéressant

de soutenir des libraires attachés à rendre accessibles à tout le monde des textes peu connus.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter l'amendement de M. Holenweg et à renvoyer la résolution R-151 ainsi amendée directement au Conseil administratif – et non à la commission des arts et de la culture, car nous ne voyons pas très bien ce qu'elle pourrait en faire! L'intitulé est très clair, il demande un soutien de la Ville aux librairies indépendantes; nous sommes tous renseignés à ce sujet et nous ne pouvons qu'être d'accord.

**M. Pascal Holenweg (S).** Nous ne parlons plus du prix unique du livre, puisque la question a été malencontreusement tranchée par un vote fédéral où les cantons romands et les grandes villes ont été minorisés face à la majorité populaire et à la majorité des cantons. Il n'y aura donc pas de prix unique du livre en Suisse!

Il s'agit maintenant du soutien que la Ville de Genève pourrait apporter aux librairies indépendantes. Nous sommes en présence de deux textes: la motion M-1007 étudiée par la commission des arts et de la culture – nous nous prononcerons sur la base du rapport M-1007 A – et la résolution R-151 telle que nous proposons de l'amender, qui va rigoureusement dans le même sens. En effet, elle demande à peu près la même chose que la motion, mais en une seule phrase. C'est de cela que nous discutons maintenant. Les deux objets sont liés, puisque leur thématique est rigoureusement la même – à supposer que l'on prenne en considération notre amendement, bien évidemment.

Il s'agit de soutenir par tous les moyens dont la Ville dispose un réseau de librairies indépendantes à Genève, que ce soit en facilitant leur implantation ou en développant les commandes des bibliothèques municipales auprès d'elles. Je n'allongerai pas sur ce point, tous les arguments étant développés dans le rapport M-1007 A de la commission des arts et de la culture.

Les librairies indépendantes forment un réseau indispensable, dans une cité dont l'histoire est celle d'une ville du livre – avec un L majuscule ou un l minuscule. A l'exception de quelques villes allemandes qui ont développé l'imprimerie avant tout le monde, il n'y a probablement pas beaucoup de villes d'Europe dont l'histoire soit aussi étroitement liée au développement du livre que Genève. Il n'y a pas non plus beaucoup de villes suisses où il reste encore autant de librairies indépendantes – spécialisées soit dans des domaines précis, soit dans des champs culturels ou des présupposés culturels particuliers.

Ce réseau mérite d'être soutenu, car il est incomparable avec celui des grands distributeurs de livres et des grandes librairies. Prix unique mis à part, la question de la variété des ouvrages se pose. Sans les librairies indépendantes, le choix de

livres disponibles est restreint. Je sais bien que l'on peut maintenant commander à peu près tout et n'importe quoi par internet, le marché électronique opposant une concurrence féroce aux librairies physiquement implantées dans les rues d'une ville. Il n'empêche que les librairies indépendantes – et les autres aussi, d'ailleurs – continuent à avoir des clients qui préfèrent discuter avec un libraire plutôt qu'avec un écran.

Ces librairies indépendantes, de même que les grandes librairies, peuvent commander tous les livres que nous désirons. Ce réseau est donc indispensable à la largeur de l'offre et au maintien du tissu culturel; il garantit des lieux de rencontre entre les clients, les vendeurs et les éditeurs.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous invitons le Conseil municipal à soutenir les conclusions de la commission des arts et de la culture sur la motion M-1007 et notre amendement à la résolution R-151. Ces deux textes vont dans le même sens: faire de Genève qui, historiquement, est une ville du livre – toujours avec un L majuscule ou un l minuscule – une ville des librairies indépendantes.

**M. Adrien Genecand** (LR). Malgré les affirmations de M. Holenweg, il s'agit bien pour lui de revenir sur la votation du mois de mars 2012 où le peuple a tranché en défaveur de l'instauration du prix fixe du livre.

Il faut considérer le fond du problème. Monsieur Holenweg, autant vous dire que, si d'aventure la Ville de Genève soutenait plus activement le financement de ces librairies, elles ne seraient bien évidemment plus indépendantes! Il s'agit donc d'un débat économique sur la question de l'offre et de la demande dans le domaine du livre. Cette problématique a déjà été longuement étudiée dans le cadre de la votation sur le prix unique du livre.

Comme M. Holenweg l'a rappelé – je pense d'ailleurs qu'il a fait un excellent résumé de la situation – le problème des librairies indépendantes est qu'elles manquent de clientèle. Mais j'en vois qui hochent la tête... Je ne dis pas qu'elles n'ont pas du tout de clients, ni que je n'aime pas les librairies indépendantes! Je dis simplement que, en l'état, ce modèle ne fonctionne plus, économiquement parlant. Pourquoi? Parce qu'il y a une concurrence féroce au niveau de la grande distribution et de la diffusion par internet. Mesdames et Messieurs, comment voulez-vous opposer les librairies indépendantes à la concurrence de ces deux phénomènes économiques majeurs?

Ce débat me rappelle un peu celui que nous avons mené sur la rémunération des nettoyeurs en Ville de Genève – un litige récemment tranché par la justice – où les critères faisant foi en Suisse dans l'attribution des marchés publics sont clairement apparus. Ce que je dis là concerne les velléités de M. Holenweg d'établir un critère selon lequel la Ville de Genève achèterait plus cher dans des

librairies indépendantes locales des livres vendus à moindre prix ailleurs ou via les grands distributeurs.

En ce qui concerne les salaires des nettoyeurs, la justice a tranché de manière très claire: dans le cadre de l'attribution des marchés publics, on ne transige pas sur la question du prix, qui doit être le meilleur possible pour les citoyens et pour la collectivité publique. Point! Inutile de recommencer une énième fois ce débat déjà mené au niveau fédéral. Une fois de plus, le Conseil municipal outrepassa ses prérogatives. Il aura beau relancer ce débat fédéral, il n'aboutira à rien.

Si la proposition de soutenir financièrement les librairies indépendantes est appliquée, les grands distributeurs et les vainqueurs de la votation sur le prix unique du livre se plaindront que l'on ne respecte pas la volonté du peuple et que l'on empêche la concurrence de s'exercer... Ils feront recours devant la justice et la Ville perdra de nouveau. Il est vraiment regrettable de dépenser du temps et de l'argent à défendre un type de soutien dont les destinataires supposés ne pourront jamais bénéficier.

Je pense qu'il existe d'autres solutions à étudier. Il me semble d'ailleurs que le Conseil administratif étudie une proposition à ce sujet. Quant à la motion M-1007 et à l'amendement à la résolution R-151, à mon avis, le plénum doit les refuser. Il se fera de toute manière retoquer, puisqu'il outrepassa ses compétences en revenant sur un vote du peuple suisse souverain. Par conséquent, ces projets ne pourront pas bénéficier aux librairies indépendantes.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Je reviens sur l'amendement déposé par notre cher collègue des bancs d'en face, M. Holenweg. Au départ, la résolution R-151 avait un objectif bien défini qui concernait la votation du mois de mars 2012 sur le prix unique du livre; elle n'a donc plus lieu d'être. L'amendement socialiste n'est qu'une manicette!

La commission des arts et de la culture a consacré cinq séances à l'étude de la motion M-1007. Dans ce cadre, tous les groupes ont pu examiner la problématique concernée et s'exprimer à son sujet; la motion amendée a été acceptée à l'unanimité des commissaires présents. Je ne comprends pas pourquoi nous ne débattons pas maintenant de cet objet-là, au lieu de palabrer sur un amendement qui n'aurait pas vraiment les mêmes effets. Je propose donc que nous passions au rapport M-1007 A, au lieu de recommencer sans cesse un débat stérile qui nous fait inutilement perdre notre temps.

**M. Stefan Kristensen** (S). En ce qui me concerne, je n'interviendrai pas sur la résolution R-151, puisqu'elle est devenue un peu obsolète – raison pour

laquelle mes collègues ont présenté un amendement qui la rend plus actuelle. L'enjeu du débat de ce soir n'est pas la question du prix unique du livre, tranchée il y a un peu plus d'un an et demi lors d'une votation populaire fédérale.

Par la suite, cependant, les milieux du livre – éditeurs et libraires engagés dans la campagne en faveur du prix unique – ont exprimé beaucoup d'inquiétudes. C'est l'une des motivations – mais pas la seule – qui nous ont poussés à rédiger la motion M-1007.

Indépendamment du résultat de cette votation, force est de constater qu'il y a une anomalie dans le secteur du livre. Il s'agit d'un secteur culturel au même titre que le théâtre, les arts visuels ou les musées. Or, si l'on observe de plus près son fonctionnement, on s'aperçoit que certains de ses acteurs ont accès à des soutiens publics – les auteurs via des bourses à l'écriture ou des prix littéraires, les éditeurs grâce à des aides pour certains projets éditoriaux – mais pas les libraires indépendants!

Je parle bien ici des quelques librairies genevoises ou vaudoises véritablement indépendantes, c'est-à-dire qu'elles ne dépendent d'aucun grand groupe et ne sont pas la succursale d'une chaîne comme la librairie Payot, pour ne pas la nommer... Je ne veux pas stigmatiser qui que ce soit, mais simplement préciser de quoi je parle. Ces libraires-là sont dans une situation précaire, tout comme les éditeurs locaux, car ils n'ont accès à aucun soutien public. Tel était le constat de départ des auteurs de la motion M-1007.

Pour conclure, j'aimerais réagir à l'intervention de notre collègue Adrien Genecand, qui a tenu tout à l'heure des propos quasiment semblables à ceux qu'il avait tenus lors du dépôt de la motion M-1007. Comme l'a rappelé notre collègue Jean-Philippe Haas, président actuel de la commission des arts et de la culture, il se trouve qu'entre-temps des discussions ont eu lieu en commission et que certaines idées ont fait leur chemin... Nos collègues de droite qui prennent la parole sur ce sujet seraient bien inspirés de lire le rapport y afférent, au lieu d'intervenir de manière intempestive.

Je tiens à rappeler que la motion M-1007, moyennant quelques amendements, a été acceptée à l'unanimité par la commission des arts et de la culture. Il me semble important de saisir clairement le sens de ce texte: il s'agit de commerces de proximité, d'un service rendu aux lecteurs, de lieux culturels qui organisent des lectures et des rencontres avec des auteurs. Ces avantages ne peuvent pas être remplacés par la diffusion sur internet ou via les grands libraires que l'on connaît. Tous ces éléments font des librairies indépendantes des atouts précieux pour notre vie publique et culturelle. Quoi qu'il en soit, les sommes en jeu sont faibles du point de vue de la collectivité, mais appréciables du point de vue des acteurs concernés.

Pour ces raisons, j'espère que nous serons nombreux à soutenir la motion M-1007. Je laisse de côté la résolution R-151; il est vrai qu'avoir voulu la maintenir crée une certaine confusion mais, une fois amendée comme le propose M. Holenweg, elle servira simplement à redire une seconde fois la même chose – ce qui, au fond, ne peut pas nuire! Je crois que le plénum saura reconnaître l'enjeu du débat quel que soit le texte et voter de la même manière sur les deux objets.

**M. Lionel Ricou** (DC). L'amendement de M. Holenweg me fait venir à l'esprit la citation de Merleau-Ponty sur la politique que Stefan Kristensen nous a livrée la semaine dernière dans sa lettre de démission – la politique, qui serait cette espèce de mythe de Sisyphe consistant à refaire sans arrêt les mêmes choses, à toujours remettre sur le métier les mêmes tâches... Eh bien, c'est exactement ce que nous propose Pascal Holenweg avec son projet d'amendement à la résolution R-151!

Tout le travail a déjà été largement effectué en commission des arts et de la culture. En tant que rapporteur sur la motion M-1007, j'aurais peut-être dû rappeler l'historique de nos travaux sur cet objet, mais je n'ai pas jugé utile de le faire puisque la motion amendée a été acceptée à l'unanimité.

Les points litigieux qui ont donné lieu aux amendements de la commission concernaient la nature du soutien de la Ville au livre. Nous sommes tous d'accord sur le principe, mais nous sommes opposés à deux formes de soutien à caractère financier: le soutien direct aux librairies sans contre-prestation et la création de librairies «municipales». Ces points étaient acquis, puisqu'ils ont été acceptés à l'unanimité en commission.

En parallèle, le magistrat nous a proposé une série de mesures pour soutenir le livre que le Parti démocrate-chrétien a validées car il les soutient également, pour les raisons déjà évoquées que je rappelle rapidement: la diversité culturelle, les actions locales de proximité, les manifestations organisées par les librairies, la valorisation de la production locale d'ouvrages littéraires.

Nous refuserons l'amendement à la résolution R-151 proposé par M. Holenweg et nous voterons la motion M-1007 amendée par la commission des arts et de la culture.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Les Verts voteront la résolution R-151 amendée par M. Holenweg et la motion M-1007 amendée par la commission des arts et de la culture. Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont déjà été avancés par mes collègues, car l'amendement de M. Holenweg ne fait que les confirmer.

Il me semble très important de promouvoir le livre et de recourir à tous les dispositifs possibles pour soutenir les librairies indépendantes – sinon, nous n’aurons que des usines à livres! Nous sommes pour les librairies indépendantes et nous pensons qu’il faut trouver des moyens de les aider. Le rapport M-1007 A et ses annexes, où figurent les demandes des libraires eux-mêmes, mentionnent plusieurs pistes dans ce sens.

**M. Pascal Holenweg (S).** J’insiste une fois encore sur le fait que l’amendement à la résolution R-151 dit grosso modo – mais en une phrase – la même chose que la motion M-1007 amendée par la commission des arts et de la culture. Il serait donc assez surprenant que certaines forces politiques votent la motion amendée et refusent la résolution amendée, puisqu’il s’agit de la même chose!

En tout cas, si l’amendement à la résolution R-151 est refusé, celle-ci n’aura plus de sens, car elle sera devenue complètement obsolète. Par conséquent, soit l’amendement est accepté et la résolution aura un sens, soit il est refusé et la résolution sera retirée.

En ce qui concerne le fond – car c’est cela qui importe, et non les questions de forme sur la résolution et la motion – je donnerai une réponse en vrac à MM. Genecand et Ricou.

Prenons d’abord le rôle de la concurrence dans le domaine du livre: nous ne discutons pas ici de paquets de lessive ou de cageots de pommes de terre, mais d’un objet culturel et de lieux culturels. Or, dans le domaine de la culture, la concurrence est l’arasement du pluralisme! Elle a pour conséquence que seuls les grandes surfaces et les grands groupes survivent, car ils peuvent se permettre de casser les prix des best-sellers pour en vendre le plus possible. Voilà comment ils sont en mesure de continuer à vendre accessoirement – car ce n’est pas cela qui constituera leur chiffre d’affaires – des livres plus difficiles à écouler, plus rares et dont les lecteurs sont moins nombreux.

Les librairies indépendantes ont besoin d’un soutien non pas parce qu’elles manquent de clients, mais parce que la structure du marché empêche cette partie du réseau culturel chargée de diffuser le livre de compter sur la vente des best-sellers. Les best-sellers se vendent dans les supermarchés et dans les grands réseaux de librairies, si ce n’est pas directement sur internet; or, je répète que ce sont ces livres-là qui constituent la source principale des ventes des grandes librairies.

Les librairies indépendantes, elles, n’en vendent pas; leur travail consiste à conseiller les lecteurs sur des ouvrages plus rares, destinés à une clientèle plus spécifique non pas moins nombreuse mais plus dispersée que les amateurs de best-sellers. Les lois du marché ne permettent en aucun cas le maintien du réseau des librairies indépendantes. J’insiste sur le fait que ces dernières ne manquent

## Résolution et motion: soutien au livre

pas de clientèle, puisque chacune a une clientèle fidèle, spécifique et permanente – mais fractionnée, car répartie entre toutes les librairies indépendantes. Dans l'ensemble, cette clientèle-là est importante, mais elle est réduite pour chaque librairie prise séparément.

En effet, chaque librairie indépendante est unique et ne peut être comparée à d'autres, puisqu'elle couvre des champs spécifiques et promulgue des conseils particuliers à des lecteurs animés par des intérêts et des priorités bien précis. Si ces librairies disparaissent, ces champs spécifiques, ces conseils particuliers et ces priorités bien précises disparaîtront aussi. Dans les grands réseaux de librairies, on ne peut recevoir le même type de conseils ni bénéficier de la même expertise, du même intérêt pour les ouvrages vendus. Les librairies indépendantes, elles, ont précisément été créées par intérêt pour les livres diffusés et non pas seulement par intérêt commercial.

J'aimerais encore faire une dernière remarque. Il n'est plus question du prix unique du livre, puisque la votation a déjà eu lieu – et il est bien dommage que nous l'ayons perdue! Les raisons pour lesquelles les librairies indépendantes sont menacées ne sont plus liées au prix unique du livre, mais au montant des loyers, à la difficulté de trouver des espaces commerciaux accessibles pour y installer des commerces qui ne sont pas particulièrement rentables et qui ne l'ont d'ailleurs jamais été.

Les librairies indépendantes dégagent une marge, certes, mais elle n'est pas suffisante pour leur permettre de faire face aux prix du marché locatif. Or, le problème principal est bien celui-là! Le Tribunal fédéral a confirmé que nous disposions de certains moyens pour maintenir les petits commerces en ville de Genève et nous demandons au Conseil administratif d'en faire bon usage. Oui, nous ne lui demandons rien d'autre que d'utiliser les instruments dont la Ville dispose!

Il n'a jamais été demandé spécifiquement de créer des librairies municipales; ce que nous avons toujours voulu, c'est faire en sorte de maintenir un réseau de librairies indépendantes, de la même manière que nous entendons maintenir un réseau de cinémas indépendants. Dans chaque domaine culturel, nous tenons au maintien d'un réseau de distributeurs, de vendeurs et de conseillers indépendants par rapport aux grands groupes et au marché.

**Le président.** Je salue à la tribune du public notre ancien collègue, M. Marc Dalphin. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'abonde dans le sens des propos tenus par mon col-

lègue Pascal Holenweg – je ne les répéterai pas, mais j’insiste sur leur importance!

Il convient cependant de rappeler que la Ville de Genève fait preuve d’une volonté politique très claire en faveur du monde de l’édition et de la diffusion du livre. C’est indéniable, et M. Kristensen l’a rappelé en évoquant les bourses à la création littéraire ou à l’édition. Mais ce que nous demandons à travers l’amendement de M. Pascal Holenweg n’est pas un soutien basé sur un système de bourses. Il existe d’ailleurs déjà une bourse d’aide annuelle aux librairies indépendantes; elle se monte à 80 000 francs au total, et chaque librairie doit présenter un projet susceptible de recevoir un soutien compris entre 2000 et 10 000 francs.

Les mesures que nous demandons ici seraient indépendantes et complémentaires par rapport aux bourses, dont l’octroi reste aléatoire, annuel et ponctuel sur la base de projets spécifiques jugés importants par une commission ad hoc. Nous voulons pérenniser une forme de soutien différente et durable, qui permettrait aux librairies indépendantes de continuer à proposer une offre de valeur en termes d’ouvrages de portée non pas seulement internationale ou nationale, mais également locale.

Sur ce point précis, je m’étonne de la position défendue tout à l’heure par le Mouvement citoyens genevois – mais je l’ai peut-être mal comprise, puisqu’elle ne correspond pas aux conclusions de la commission des arts et de la culture sur la motion M-1007 amendée, qui ont été acceptées à l’unanimité par tous les groupes.

Mesdames et Messieurs, je vous demande vraiment de soutenir notre amendement à la résolution R-151 et de la renvoyer directement au Conseil administratif, en même temps que le rapport détaillé M-1007 A. Nous étions tous d’accord en commission, faisons preuve de la même unanimité ce soir sur les deux objets.

Je rappelle que, pour le moment, le budget de la Ville de Genève destiné à la culture s’élève à plus de 60 millions de francs; or, le soutien au livre en tant que tel – je ne parle pas des bibliothèques municipales – équivaut très exactement à 1 143 000 francs. On conviendra qu’un petit million de francs n’est rien, sur un total de 60 millions de francs!

Ensemble à gauche veut des aides culturelles diversifiées, afin que tous les domaines bénéficient du soutien de la Ville. Or, à l’heure actuelle, il y a encore des parents pauvres comme la danse et le cinéma – sans parler du livre et de l’édition, encore très sous-dotés. Mesdames et Messieurs, j’en appelle à votre sens des responsabilités; je suis sûre que vous soutiendrez la résolution R-151 amendée par M. Holenweg et la motion M-1007 amendée par la commission des arts et de la culture.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Je m'adresse à M<sup>me</sup> Figurek; vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Si 1 million de francs ne suffit pas, en matière d'aide au livre, je lui propose de verser la moitié de son salaire aux libraires indépendants... Au cas où elle n'aurait pas compris ce que j'ai dit avant, je peux y revenir. Si elle n'est pas contente du rapport M-1007 A, qu'elle vienne siéger à la commission des arts et de la culture – elle pourra alors y donner directement son avis et contredire ses collègues de parti qui ont accepté cette motion avec ses amendements!

Il est clair que ceux-ci visaient à empêcher la Ville de dériver vers le financement des librairies indépendantes. Nous en avons largement débattu, notamment lors des auditions auxquelles a procédé la commission. Sinon, pourquoi ne pas envisager la même chose dans d'autres domaines? Pourquoi ne pas subventionner les vidéo-clubs? A l'heure actuelle, il n'y en a plus au centre-ville. C'est la même chose! Idem pour les cinémas! Faut-il vraiment tout municipaliser? La Ville doit-elle devenir un employeur général qui s'occupe de tout? Non! Je ne crois pas que ce soit son rôle!

Voilà pourquoi l'amendement de M. Holenweg est très dangereux: il s'en faut d'un mot ou même d'une virgule pour qu'il invite le Conseil administratif à financer les librairies indépendantes. Je le répète, la résolution R-151 portait au départ sur le prix unique du livre et elle n'a plus lieu d'être. Le Mouvement citoyens genevois refusera l'amendement à la résolution R-151, car il n'est pas question pour nous d'entrer en matière sur cet objet. En revanche, nous voterons évidemment la motion M-1007 amendée par la commission des arts et de la culture.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Comme d'habitude, nos amis de gauche ont de bonnes idées et veulent tout soutenir – y compris des domaines essentiels et fondamentaux que nous sommes également d'accord de promouvoir. Cependant, à force d'augmenter les fonds versés de tous côtés, il nous manquera de quoi assurer l'essentiel! Il faudra alors couper dans les budgets que la gauche juge primordiaux. Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, vous continuez à élargir les prestations que vous voulez offrir à nos concitoyens, alors que 80% de la planète est dans la misère et n'a même pas de quoi s'acheter un livre! La gauche genevoise n'est qu'une gauche de riches!

J'en viens à la motion M-1007. Les représentants de l'Union démocratique du centre, comme les autres groupes, l'ont votée avec ses amendements en com-

mission des arts et de la culture. Nous ferons de même tout à l'heure, mais nous refuserons l'amendement à la résolution R-151 et la résolution elle-même.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je pense que le plus important, aujourd'hui, est le rapport M-1007 A de la commission des arts et de la culture. Elle a effectué un travail approfondi sur la question, elle m'a auditionné – tout comme plusieurs acteurs de la chaîne du livre – et mes services lui ont fourni de nombreux éléments d'information. J'insiste sur le fait que je me réjouis du consensus qui s'est dégagé en commission sur les mesures d'appui à prendre pour favoriser la diversité culturelle et la cohésion sociale, auxquelles les librairies indépendantes de Genève contribuent indéniablement.

Nous sommes fiers de notre belle mosaïque culturelle, nous sommes fiers d'être une ville internationale, une ville d'accueil et d'intégration où toutes les nationalités sont représentées, où l'on peut même être élu au sein des instances démocratiques parlementaires ou gouvernementales sans être né à Genève ou en étant naturalisé. Telle est l'une des richesses de notre cité. Or, cette richesse s'entretient par différents moyens; l'un d'eux consiste à garantir la diversité culturelle dont nous nous réclamons. Pour ce faire, il faut encourager l'existence d'un réseau dense de librairies.

Je m'étonne que M. Genecand argue aujourd'hui encore que la liberté économique peut s'appliquer sans autres à la chaîne du livre, car cela aurait pour conséquence la disparition totale de la diversité dans ce domaine. Je n'ai rien contre les best-sellers, il m'arrive d'en lire moi-même; mais si nous limitons aux best-sellers l'offre en matière de livres, nous appauvrissons massivement notre vie culturelle – et donc aussi notre vie collective dans la cité.

Lors de la votation fédérale dont il a été question tout à l'heure, je le rappelle, les deux tiers de la population genevoise ont soutenu le prix unique du livre, tout comme le reste de la Suisse romande; il est vrai que la Suisse alémanique a voté contre... Cependant, Mesdames et Messieurs, moi qui discute avec mes homologues des villes suisses alémaniques, je peux vous dire qu'ils se rendent compte aujourd'hui de l'enjeu en matière de diversité dans le domaine du livre. Ils commencent même à regretter de ne pas avoir fait campagne activement pour le prix unique, à l'époque. Peut-être n'était-ce pas la meilleure solution – les avis divergent là-dessus – mais le peuple a tranché et la question est close.

Cela dit, de nombreux adversaires du prix unique comme outil au service de la diversité culturelle ont admis que la diversité dans le domaine du livre était vitale, et qu'il était impensable d'y appliquer de manière stricte les critères de l'économie du marché.

Pour en venir aux deux objets soumis ce soir au Conseil municipal, la motion M-1007 convient très bien au Conseil administratif, d'autant plus que nous met-

## Résolution et motion: soutien au livre

tons déjà en œuvre ce qu'elle demande. Je trouve M<sup>me</sup> Figurek un peu trop sévère en ce qui concerne le système des bourses, car celles qui offrent une aide aux librairies ont été établies en concertation avec ces dernières et correspondent exactement à leurs besoins. Ces librairies n'ont pas besoin de montants très importants, mais d'un soutien régulier qui puisse être renouvelé. Il est donc dommage d'évoquer les bourses en des termes si peu enthousiastes.

Nous menons de larges discussions au sein de la Commission consultative de mise en valeur du livre, qui regroupe tous les acteurs de la chaîne du livre: auteurs, éditeurs, libraires, ainsi que nos propres services municipaux, bien sûr – dont les bibliothèques municipales. Pour chacun, nous essayons de trouver des solutions adéquates en respectant l'ordre légal et constitutionnel.

Les librairies restent des entreprises privées, mais elles ont une activité d'intérêt général; c'est ce volet que nous essayons d'encourager. En ce qui concerne les coûts et les dépenses de la Ville en matière de soutien aux librairies, je souligne que cet engagement économique a une valeur d'investissement à long terme. Aux yeux du Conseil administratif, cela relève de l'économie à vocation culturelle.

Plusieurs préopinants ont, à juste titre, fait un lien avec la problématique des cinémas indépendants. Ces secteurs représentent aussi des emplois et des recettes, ils font partie du tissu culturel de notre ville auquel ils apportent leurs compétences et leur savoir-faire. Je trouve regrettable d'opposer frontalement les services publics financés entièrement par l'impôt et les entreprises privées indépendantes, car certaines d'entre elles ont un rôle d'intérêt général et nous aimerions les soutenir activement.

Dans cet esprit, nous continuons en permanence à dialoguer avec les acteurs de la chaîne du livre, afin de voir s'il existe d'autres solutions pragmatiques pour favoriser leur travail. Je pense aux auteurs, par exemple, qu'il faudrait soutenir au moyen de conventions; nous sommes toujours à leur écoute. Certaines questions ne relevant pas de la législation municipale ou cantonale, mais de la législation fédérale, nous avons des contacts avec des élus fédéraux afin de suivre le débat sur le livre à ce niveau, notamment en ce qui concerne les conséquences des décisions de la Commission de la concurrence qui mettent en danger une bonne partie de la chaîne du livre.

Je ne voudrais pas allonger le débat sur les bibliothèques municipales, mais elles sont directement concernées par notre effort dans le domaine du livre. En effet, la diversité culturelle passe par la diversité des livres que nous proposons à la population. A ce sujet, je me permets de rappeler que les lignes 31 du budget servent aussi à l'achat de livres; par conséquent, les coupes dans ce domaine peuvent nuire aux nouvelles acquisitions des bibliothèques municipales. Je ferme la parenthèse.

L'objectif initial de la résolution R-151 est désormais obsolète, cela a été dit, puisque la votation sur le prix unique du livre est passée. En revanche, la motion M-1007 nous convient très bien. La résolution R-151 amendée par M. Holenweg serait un supplément, mais elle n'est pas absolument indispensable.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission des arts et de la culture sur la motion M-1007 est accepté sans opposition (60 oui et 4 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission des arts et de la culture sur la motion M-1007 est accepté sans opposition (53 oui et 12 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 53 oui contre 12 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

#### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, la mise en valeur des fonds en librairie, la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires;
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président.** Avant de mettre aux voix l'amendement déposé par MM. Pascal Holenweg et Sylvain Thévoz, je donne la parole à M. Holenweg pour qu'il le défende.

**M. Pascal Holenweg (S).** Monsieur le président, cet amendement ayant déjà été défendu tout à l'heure, je me contenterai de préciser que, s'il n'est pas accepté, nous retirerons la résolution R-151.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 35 oui contre 33 non.

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 35 oui contre 33 non.

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à renforcer le soutien de la Ville de Genève aux librairies indépendantes.

**21. Motion du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso: «Cadeaux fiscaux: quel prix pour les Genevois?» (M-1006)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les revenus de la Ville de Genève sont mis en péril par la possible disparition de la taxe professionnelle;
- qu’une nouvelle répartition des revenus fiscaux municipaux est en discussion à la Constituante et que l’adoption de cette mesure représenterait une perte fiscale importante pour la Ville;
- que la politique fiscale menée par le Conseil d’Etat attire de plus en plus de multinationales qui échappent ainsi à l’impôt dans leur pays d’origine et ne créent pas non plus de richesses à Genève;
- que les facilités fiscales seraient liées à certaines conditions d’octroi, notamment celle de créer des emplois, mais que les exceptions à ces conditions sont de plus en plus nombreuses et injustifiées;
- que la Ville de Genève connaît un taux de chômage important et que l’installation de nombreuses sociétés étrangères n’a pas permis à ce jour de constater un changement significatif;
- que les services sociaux municipaux sont de plus en plus sollicités par les victimes de la politique antisociale menée par le gouvernement cantonal;
- que de plus en plus de logements en ville sont mis en location au profit d’expatriés dont les sociétés paient sans discussion les loyers prohibitifs exigés, repoussant ainsi les Genevois dans la périphérie de la ville et en France voisine;
- que la pénurie de logements handicap gravement une grande partie des habitants de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5237.

- que ces cadeaux fiscaux se font au détriment des entreprises genevoises obligées de payer la totalité de l'impôt dû, créant ainsi un dumping fiscal défavorable aux petites et moyennes entreprises de Genève,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- faire une évaluation des pertes fiscales pour la Ville de Genève induites par la politique de cadeaux fiscaux consentis par l'Etat aux entreprises et personnes physiques étrangères domiciliées en ville de Genève;
  - lui faire part, avant la fin de la législature, des résultats obtenus.

### *Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole aux motionnaires, s'ils veulent développer leur motion... Ce n'est pas le cas. Je vous soumetts donc l'entrée en matière.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 32 non contre 31 oui.*

- 22. Motion du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Fabienne Fischer, Silvia Machado, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopman, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Brigitte Studer, Maria Casares, Vera Figurek, Marie Chappuis, MM. Olivier Fiumelli, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Julien Cart, Luc Broch, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Denis Menoud et Pascal Spuhler: «Non au gaz de schiste!» (M-1011)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que toute exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels, quelle que soit la technique utilisée, affecte de manière grave et irréver-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5237.

## Motion: non au gaz de schiste

sible l'environnement: rejets de CO<sub>2</sub> et de méthane, contamination des nappes phréatiques, pollution des sols, mise en danger de la population, atteinte au paysage, à la faune et à la flore;

- que, en particulier, l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique présente des dangers majeurs pour l'environnement et la sécurité (accroissement des risques de tremblements de terre) et que le traitement des déchets (effluents de forage) présente des problèmes insolubles;
- que des demandes de permis d'exploration et d'exploitation des gaz et huiles de schiste sont en cours dans l'Ain, en Haute-Savoie et dans le canton de Vaud;
- que ces projets, basés sur le court terme et le profit immédiat, renforcent notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles au détriment des économies d'énergie et des énergies renouvelables, et sont contraires à la politique énergétique de la Ville de Genève;
- que la société suisse Petrosvibri SA détient un permis d'exploration à Noville, dans le canton de Vaud, et qu'elle a déposé une demande de permis en France sur un territoire couvrant l'est de la Haute-Savoie à partir de Thonon et empiétant sur un tiers du lac Léman;
- que Petrosvibri SA est détenue à hauteur de 66% par Gaznat SA;
- que Gaznat SA, société agissant dans la distribution de gaz en Suisse romande, appartient notamment aux collectivités publiques romandes, et que les Services industriels de Genève (SIG) en sont actionnaires à hauteur de 37,5%;
- que la Ville de Genève est propriétaire pour 30% des SIG, entreprise de droit public autonome;

constatant que cette cascade d'actionnariat fait de la Ville de Genève un acteur notoire de la prospection pour les gaz et huiles de schiste en Suisse et en France voisine;

réaffirmant que les objectifs de la Ville de Genève en matière énergétique sont orientés vers la réalisation d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'opposer, par tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition, à toute exploration et exploitation des gaz et huiles de schiste dans la région franco-valdo-genevoise et à l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique;
- plus particulièrement, de s'opposer, par le biais de son représentant dans le conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), à tout soutien ou participation des SIG à des projets d'exploration et d'exploitation de

gaz de schiste, et à tout projet utilisant la technique de la fracturation hydraulique, notamment aux projets et demandes en cours de Petrosvibri SA;

- de pratiquer, à cet effet, une veille active sur les projets en cours, et en particulier de s’informer sur les filières de traitement des effluents toxiques de forage qui seraient proposées dans les dossiers techniques de forage;
- d’intervenir dans tous les organes de coopération transfrontalière auxquels il participe pour faire connaître son opposition.

### *Préconsultation*

Mise aux voix, l’entrée en matière sur la motion est acceptée par 58 oui contre 3 non (1 abstention).

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous sommes plusieurs dans cette enceinte à avoir signé la motion M-1011. Parmi les socialistes figurait notre regrettée collègue Silvia Machado, aujourd’hui disparue, pour laquelle j’ai une pensée émue; elle s’était beaucoup mobilisée pour défendre cette motion qui lui tenait très à cœur.

Depuis que celle-ci a été déposée, le gaz de schiste a donné lieu à de nombreux débats en Suisse, en Europe et dans le reste du monde – notamment aux Etats-Unis. Plus récemment, au printemps dernier, le Grand Conseil a voté à la quasi-unanimité la motion M 2066 qui allait dans le même sens que la motion municipale M-1011, à savoir l’adoption du principe de précaution quant à l’exploitation du gaz de schiste et la surveillance active de l’évolution de ce type d’extraction. Nous avons quelques informations à ce sujet, mais il reste encore pas mal d’inconnues.

Il semble qu’il y ait des risques avérés pour l’environnement, mais également pour la santé publique. Des études menées aux Etats-Unis montrent que le risque de cancer pour les personnes vivant aux environs des puits de forage serait plus élevé que pour la population qui habite plus loin. Il y a donc beaucoup d’incertitudes autour du gaz de schiste, mais aussi des dangers évidents.

Sur le plan économique, un chercheur français de passage à Genève a parlé récemment de «virage». Ce qui est valable à court terme en matière de profit aux Etats-Unis ne le serait peut-être pas en Suisse. Par conséquent, mieux vaut adopter le principe de précaution. Sans développer plus loin, je propose au Conseil municipal de renvoyer la motion M-1011 directement au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Le gaz de schiste est une source de pollution très importante, puisqu’il est extrait par fracturation hydraulique dans

des forages à grande profondeur. On y injecte du sable et beaucoup de produits chimiques pour libérer le gaz. Les études menées aux Etats-Unis relèvent une forte pollution des eaux souterraines – notamment du méthane et du propane – aux abords des puits de forage. De plus, il s’agit d’un gaz à effet de serre.

D’autres prendront la parole en vue de compléter mes arguments mais, pour ces raisons déjà, il est extrêmement dangereux de favoriser l’exploitation souterraine du gaz de schiste par forage à fracturation hydraulique.

La motion M-1011 est d’autant plus importante que les collectivités publiques – qu’elles soient cantonales, municipales ou départementales dans les pays voisins – relèvent toutes qu’il faut se montrer très attentifs à ne pas causer avec l’extraction du gaz de schiste de pollution gravissime pour notre environnement. Il est clair que les exploitants ne tiennent pas ce genre de discours mais, tant que l’on n’aura pas la certitude absolue qu’ils ne provoquent aucune pollution, il n’est pas question de favoriser l’extraction du gaz de schiste.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Le gaz de schiste est un combustible fossile. A ce stade du débat, un petit cours d’écologie s’impose! A l’origine, notre planète était une fournaise remplie de CO<sub>2</sub>. Celui-ci a ensuite été absorbé par les archéobactéries, phénomène qui a donné lieu à la formation des coquillages, devenus plus tard des roches sédimentaires. L’absorption du CO<sub>2</sub> par les archéobactéries a permis l’apparition de la vie, qui n’est possible que s’il n’y a pas de CO<sub>2</sub>.

L’être humain apparut 200 millions d’années après. Sa première révolution fut la révolution agricole. Il domina la nature et utilisa l’énergie des animaux pour se sédentariser. Il créa des civilisations prospères. L’humanité passa de la cueillette à l’esclavagisme, puis au régime féodal et à l’industrialisation. En l’espace de cinquante ans seulement, on a découvert les combustibles fossiles, qui libèrent le CO<sub>2</sub> dont l’absorption avait permis l’apparition de la vie. On voit bien que permettre la libération du CO<sub>2</sub> est un suicide! C’est une simple question de bon sens!

Les raisons économiques ne doivent pas prédominer sur les raisons écologiques. Or, exploiter le gaz de schiste revient à privilégier l’aspect économique. Aujourd’hui, il est tout à fait possible d’exploiter des sources d’énergie renouvelable au moyen d’éoliennes ou de systèmes photovoltaïques, par exemple. Il existe de nombreuses solutions écologiques pour permettre à l’espèce humaine de continuer à exister. Ce qui est grave et même dramatique, c’est que 20% de la population mondiale exploite 80% des ressources de la planète! Ce faisant, nous la mettons en danger. La biosphère est vivante: si nous la blessons d’un côté, elle se régénère de l’autre; mais si nous la polluons ici, cela affectera toute l’ozonosphère qui protège la terre.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous en appelons à votre bon sens: choisirez-vous le gaz de schiste ou les énergies renouvelables? La Suisse est un grand producteur d'énergie électrique, qui est renouvelable; elle peut également produire de l'énergie éolienne. Nous en avons les moyens! Nous avons aussi les éminences grises nécessaires... Bref, nous disposons de tout ce qu'il faut pour créer une civilisation postmoderne sans combustibles fossiles.

La motion M-1011 demande donc que la Ville s'oppose à l'exploitation du gaz de schiste et agisse de manière à ne pas participer à cette pollution qui est, à nos yeux, un suicide pour l'humanité. (*Applaudissements.*)

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Evidemment, nous approuvons les propos de M. Alpha Dramé. Cela dit, je n'ai pas très bien compris... Où faudrait-il faire des forages, dans notre ville? En avons-nous la place? Cet aspect du problème concerne-t-il ce débat?

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 57 oui contre 1 non (1 abstention).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'opposer, par tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition, à toute exploration et exploitation des gaz et huiles de schiste dans la région franco-valdo-genevoise et à l'utilisation de la technique de la fracturation hydraulique;
- plus particulièrement, de s'opposer, par le biais de son représentant dans le conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG), à tout soutien ou participation des SIG à des projets d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste, et à tout projet utilisant la technique de la fracturation hydraulique, notamment aux projets et demandes en cours de Petrosvibri SA;
- de pratiquer, à cet effet, une veille active sur les projets en cours, et en particulier à s'informer sur les filières de traitement des effluents toxiques de forage qui seraient proposées dans les dossiers techniques de forage;
- d'intervenir dans tous les organes de coopération transfrontalière auxquels il participe pour faire connaître son opposition.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**23. Projet de délibération du 21 mars 2012 de MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Vera Figurek, Olga Baranova, Julide Turgut Bandelier, Fabienne Fischer, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Pas de restriction des droits humains dans la ville d’Henry Dunant» (PRD-36)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que la loi F 3 10 – 10615, votée par le Grand Conseil genevois le 9 juin 2011 et limitant drastiquement la liberté d’expression, la liberté de réunion et la liberté de manifestation, a été acceptée en votation populaire cantonale le 11 mars 2012;
- que les électrices et électeurs de la Ville de Genève, sur le territoire de laquelle la presque totalité des manifestations se déroule, ont néanmoins refusé ladite loi F 3 10 – 10615;
- que, suite à une démarche écrite entreprise par différents membres du comité référendaire auprès de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), cette dernière, par la voix de son ambassadeur, relève que la loi F 3 10 – 10615 constituerait «une violation des lignes directrices définies par la Commission de Venise pour la démocratie par le droit et le Conseil de l’Europe et que ladite loi ne serait pas conforme à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme»;
- que, l’OSCE ne pouvant pas émettre de recommandation officielle sur la base d’une interpellation d’un parti ou d’un comité, la Ville de Genève fait, en revanche, partie des autorités indirectement concernées par les demandes d’autorisations d’usage accru du domaine public et qu’elle est donc directement touchée et concernée par la loi F 3 10 – 10615;
- que M. Maina Kiai, expert indépendant des Nations Unies, a fait valoir dans un communiqué officiel émanant du Haut-Commissariat aux droits de l’homme, sis à Genève, que «certaines propositions de modifications à la loi sur les manifestations sur le domaine public dans le canton de Genève, en Suisse, pourraient indûment restreindre les droits à la liberté de réunion pacifique et d’expression, qui sont l’essence de toute démocratie (...)» et que «la Suisse mène actuellement d’importantes initiatives dans le domaine de la promotion et de la protection du droit de réunion pacifique. Les changements proposés à la loi sur les manifestations dans le canton de Genève ne sont pas en adéquation avec ces louables efforts»,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncé, 5236.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un crédit de 50 000 francs est ouvert au Conseil administratif afin qu’il entreprenne toutes les démarches nécessaires – notamment juridiques – auprès des instances compétentes, fédérales et internationales, afin de vérifier la licéité de la loi F 3 10 – 10615 sur les manifestations sur le domaine public et de la faire abroger s’il s’avère qu’elle viole les dispositions du droit supérieur auxquelles tant la Ville de Genève que la République et canton de Genève sont tenues de se conformer.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est également chargé:

- de demander à l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qu’elle prenne position sur la compatibilité de cette loi avec le droit supérieur;
- de demander une analyse de ladite loi F 3 10 – 10615 à la Commission de Venise du Conseil de l’Europe.

*Art. 3.* – Indépendamment des articles premier et 2, le Conseil administratif établira, dans les meilleurs délais, un rapport destiné au Conseil municipal afin que ce dernier puisse prendre connaissance des conséquences de ladite loi F 3 10 – 10615 relativement à l’usage du domaine public. Il importe en effet que le Conseil municipal s’assure du respect des libertés fondamentales par les autorités administratives et donc des dispositions pratiques prises par ces autorités pour faire appliquer la loi précitée.

*Préconsultation*

Mise aux voix, l’entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 33 oui contre 27 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 35 oui contre 22 non.

**Le président.** Monsieur Gauthier, je vois que vous avez demandé la parole. Vous vouliez vous exprimer sur le projet de délibération PRD-36? Il faut appuyer plus vite sur le bouton! Je vous passe le micro, mais je ne reviendrai pas sur le résultat du vote auquel nous venons de procéder.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Monsieur le président, mon collègue Carasso et moi-même avons demandé la parole, car il nous semble un peu saugrenu de renvoyer le projet de délibération PRD-36 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je vous le signale, faites ce que vous voulez de ma remarque, c'est vous qui présidez cette séance et non pas moi! Je vous donne mon avis et vous en ferez des choux et des pâtés, si vous le voulez...

Néanmoins, j'estime qu'il est de mon devoir de vous informer que cet objet n'a – à mon sens – strictement rien à voir avec la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais qu'il concerne à l'évidence la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je trouve donc fort étrange que le bureau ait choisi le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et je tenais à le dire. Visiblement, vous n'avez pas envie de revenir en arrière sur le vote, ce que je peux comprendre; cela ne m'empêche pas de vous faire savoir ce que je viens d'expliquer, Monsieur le président.

**Le président.** Monsieur Carasso, le bureau vous donne la parole par équité, car il y a eu une erreur. Mais je demande aux membres du Conseil municipal de veiller à appuyer plus vite sur le bouton, merci!

**M. Grégoire Carasso** (S). Je voulais simplement souligner que le renvoi du projet de délibération PRD-36 n'a pas été discuté avec les chefs de groupe – et je crois n'avoir manqué aucune séance commune entre ceux-ci et le bureau; peut-être le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a-t-il été décidé par le bureau seul? Toujours est-il que l'Alternative préfère le renvoi direct au Conseil administratif. En effet, l'étude de ce texte dans quelque commission que ce soit n'apportera pas grand-chose à la problématique concernée.

**24. Motion du 9 mai 2012 de MM. Rémy Burri, Gary Bennaim, Simon Brandt, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genechand, Jean-Paul Guisan, M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel et Michèle Roulet: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!» (M-1023)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Vu:

- l’augmentation du budget relatif à l’entretien des routes votée par le Conseil municipal;
- l’avenant à la convention du 4 mars 1936 entre le Conseil d’Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la subvention de l’Etat pour les artères municipales de la ville et la contribution de la Ville aux frais des services de police à l’intérieur du territoire signé le 26 septembre 2011;
- que cet avenant prévoit une augmentation échelonnée de la subvention de l’Etat à partir de l’exercice 2012;
- le récent vote de la proposition PR-909 ouvrant un crédit relatif aux travaux d’assainissement du bruit routier;
- l’état lamentable des routes sur le territoire de la Ville de Genève;
- l’image négative de la ville que cela renvoie à tous ceux qui arrivent à Genève;
- le caractère extrêmement dangereux des nids-de-poule pour tous les véhicules (transports publics, voitures, motos, vélos, etc.), ainsi que pour les piétons;
- les multiples questions posées par des conseillers municipaux sur l’état de nos routes ces dernières années dans tous les coins de la ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un plan d’action visant à remettre en état l’ensemble du réseau routier de la ville. Ce plan d’action doit notamment tenir compte des priorités désignées par la population genevoise.

*Préconsultation*

**M. Vincent Subilia** (LR). Je m’autorise à prendre brièvement la parole sur la motion M-1023, mais je n’en abuserai pas, soyez rassurés, chers collègues. Le Parti libéral-radical se joint à moi pour insister sur la nécessité qui a motivé le dépôt de cette motion: il faut que la Ville de Genève mobilise les moyens nécessaires pour améliorer l’état des routes.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6120.

Comme je m'en suis fait l'écho à plusieurs reprises, le réseau routier genevois est trop souvent en mauvais état. Certes, des améliorations ont été apportées, notamment grâce au transfert de fonds qui nous permet aujourd'hui de bénéficier de la manne cantonale; M. Pagani ne me contredira pas sur ce point. Je pense avant tout ici à la pose du revêtement phonoabsorbant, dont chacun conviendra qu'il contribue à limiter les nuisances sonores.

Cela étant, aux yeux du Parti libéral-radical, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour mettre le réseau routier genevois au niveau de celui dont bénéficient les autres villes de Suisse. Telle est la raison pour laquelle nous avons rédigé cette motion; nous demandons qu'elle soit renvoyée en commission pour examen. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avance de l'attention que vous y prêterez.

**Le président.** Monsieur Subilia, vous avez bénéficié de je ne sais trop quel privilège involontaire, car vous n'êtes pas motionnaire et je vous ai quand même laissé parler avant le vote d'entrée en matière sur la motion M-1023...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 6 non (10 abstentions).

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, je trouve la motion M-1023 très intéressante. En effet, les routes et les rues de la ville de Genève sont dans un état lamentable! La situation est presque pire que dans certains ex-pays de l'Est où les routes sont complètement défoncées! Je sais de quoi je parle, je peux comparer! Je trouve incroyable que l'on doive en venir à déposer une motion, comme l'ont fait nos collègues de l'Entente, pour réclamer la remise en état du réseau routier.

Quoi qu'il en soit, le problème est d'ordre financier. Le budget de la Ville de Genève n'est pas extensible à l'infini; par conséquent, la part réservée à l'entretien des routes est relativement faible par rapport aux besoins réels. De deux choses l'une: soit on augmente le budget dans ce domaine – mais où trouver les recettes équivalentes? – soit on ne les augmente pas et on continue cahin-caha – c'est le cas de le dire! – en carrosse avec les pneus cassés, sur nos routes lamentables...

C'est un problème de fond: il n'y a pas de routes cantonales sur le territoire de la Ville de Genève. J'ai déjà souvent évoqué la question, dans cette enceinte! Cela fait deux ans et demi que j'en parle! Je profite de cette tribune qui m'est offerte pour le dire et le répéter: il n'y a pas de routes cantonales en ville de Genève, mais

seulement des routes municipales. Par conséquent, jusqu'à nouvel avis, c'est à la Ville de les financer.

Or, dans toutes les autres communes, les axes d'importance sont cantonaux et financés par le canton. (*Remarque de M. Zaugg.*) Il faut lire la loi, Monsieur Zaugg! Bien entendu, il y a aussi les routes nationales financées par la Confédération. Mais Genève fait exception, une fois de plus – et cela, à son détriment. Ses routes ne sont donc pas financées!

On me rappellera l'existence de la fameuse convention entre l'Etat et la Ville sur l'entretien des routes. Mais justement, cette disposition qui date de 1936 pré-terite notre municipalité et ne lui permet pas de subvenir à l'entretien de son réseau routier. Je rappelle que la Ville envoie une facture de 15 millions de francs – le montant était inférieur en 1936, mais il est normal qu'il augmente en fonction de l'évolution des coûts – à l'Etat, qui devrait la payer avec une partie des fonds versés par la Confédération pour l'entretien des routes. En contrepartie, l'Etat nous facture 14,1 millions de frais de police, en tenant compte d'un solde de 0,9 million correspondant à la part de la Ville sur la ristourne des carburants octroyée par la Confédération.

Bref, malgré les décomptes qui indiquent des montants oscillant entre 800 000 et 900 000 francs, la commune ne reçoit en général que 600 000 à 640 000 francs. On ne sait pas où passe l'argent! Il s'envole peut-être au cours du transfert...

Tant que ce problème ne sera pas résolu et que le Canton ne respectera pas la loi sur les routes, laquelle prévoit justement que l'Etat finance l'entretien des routes d'importance cantonale en ville de Genève, nous ne pourrons pas financer la mise à niveau de notre réseau routier. La loi existe, mais elle n'est pas appliquée. Que faut-il donc faire? Réviser la convention Ville-Etat! C'est ce que certains – dont moi – demandent depuis de très nombreuses années. Avant mon retour au Conseil municipal en 2011...

*Une voix.* On en a marre!

*M. Daniel Sormanni.* Vous avez raison: on en a marre! Là est justement le nœud du problème! L'Etat ne doit pas nous facturer 15 millions de francs pour des frais de police imaginaires en échange de notre facture de 15 millions de francs pour l'entretien des routes. Il faut supprimer cette rubrique au budget! Si nous y parvenons, Mesdames et Messieurs, vous verrez que le nouveau Conseil d'Etat – «tout nouveau, tout beau», il sera forcément meilleur que le précédent! – résoudra ce problème. Ainsi, nous éviterons que l'aigle de la Ville de Genève tombe au sol après avoir été plumé par le Canton!

**Le président.** Le bureau a décidé de lever la séance – je crois que c’est le moment! – et de reprendre la suite de ce débat à 20 h 30. Bon appétit, Mesdames et Messieurs!

## **25. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **26. Interpellations.**

Néant.

## **27. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3090
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3091
3. Election d'un/e représentant/e du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de la petite enfance, en remplacement de M <sup>me</sup> Sandra Levai, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 130, lettre B) . . . . .	3093
4. Questions orales . . . . .	3094
5. Motion du 21 mars 2012 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco et Grégoire Carasso: «Réchauffons les lits froids» (M-1005) . . . . .	3098
6. Motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, M <sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Laurence Fehlmann Rielle, MM. Mathias Buschbeck, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Jean-Philippe Haas: «Gouverner, c'est prévoir: pour un programme Stratus applicable aux bâtiments publics propriété de la Ville de Genève» (M-1012) . . . . .	3099
7. Motion du 9 mai 2012 de M <sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, MM. Olivier Fiumelli, Guy Dossan, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas et Claude Jeanneret: « <i>Nunc est museorum hora</i> » (M-1026). . . . .	3100
8. Motion du 9 mai de M <sup>mes</sup> Sandrine Burger, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Casares, Vera Figurek, MM. Alexandre Wisard et Stefan Kristensen: «Des potagers urbains (plantages) pour faire fleurir les fruits et légumes, mais aussi le lien social» (M-1029) . . . . .	3101
9. Motion du 26 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Luc Broch, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M <sup>mes</sup> Silvia Machado, Maria Vittoria Romano, Nicole Valiquet Gre-	

- cuccio, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Marie Gobits, Olga Baranova, Anne Moratti, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, MM. Pierre Gauthier, Julien Cart et Mathias Buschbeck: «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» (M-1040) ..... 3102
10. Motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Stop aux conteurs saisonniers» (M-1043). ..... 3104
11. Motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Végétalisations et espaces conviviaux des toitures» (M-1046) ..... 3105
12. Résolution du 12 septembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Michel Amaudruz: «Pour éclairer le parc jouxtant la promenade du Pin» (R-164). ..... 3105
13. Motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!» (M-1048) ..... 3107
- 14.a) Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Pour une police municipale moderne et proche de la population» (M-1049). ..... 3111
- 14.b) Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Des postes de police mobiles pour les APM» (M-1050) ..... 3112
15. Motion du 15 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Jacques Pagan, Olivier Tauxe et Christo Ivanov: «Traversée du lac par bacs» (M-1051). ..... 3113
16. Motion du 31 octobre de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermaten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Marie Barbey et

- Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052). . . . . 3114
- 17.a) Motion du 2 novembre 2011 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, M<sup>mes</sup> Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «Grand Théâtre de Genève: institution phare ou Opéra de quat'sous?» (M-984). . . 3115
- 17.b) Motion du 31 octobre 2012 de MM. Eric Bertinat, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Olivier Tauxe et Olivier Baud: «Financement public approprié du Grand Théâtre» (M-1053) . . . . . 3116
- 17.c) Motion du 19 février 2013 de MM. Carlos Medeiros, Pascal Spühler, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore, M<sup>mes</sup> Danièle Magnin et Salika Wenger: «Changeons le nom du Grand Théâtre de Genève en Grand Théâtre de la Ville de Genève» (M-1063) . . . 3118
18. Projet de délibération du 30 janvier 2012 de M. Pascal Holenweg: «Rétablissement des transports publics hippomobiles en Ville de Genève» (PRD-28) . . . . . 3119
19. Motion du 22 février 2012 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Casares, MM. Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Alberto Velasco, Matthias Buschbeck et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour l'application du statut du personnel de la Ville de Genève aux procès-verbalistes du Conseil municipal» (M-1001) . 3123
- 20.a) Résolution du 21 février 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Pascal Spuhler, M<sup>mes</sup> Salika Wenger et Vera Figurek : «Pour un prix fixe du livre» (R-151). . . . . 3126
- 20.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre» (M-1007 A) . . . . . 3127
21. Motion du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, MM. Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Pierre Rumo, Alberto Velasco

et Grégoire Carasso: «Cadeaux fiscaux: quel prix pour les Genevois?» (M-1006) .....	3167
22. Motion du 21 mars 2012 de M <sup>mes</sup> Fabienne Fischer, Silvia Machado, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Studemann, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Brigitte Studer, Maria Casares, Vera Figurek, Marie Chappuis, MM. Olivier Fiumelli, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Julien Cart, Luc Broch, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Christian Zaugg, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Denis Menoud et Pascal Spuhler: «Non au gaz de schiste!» (M-1011) .....	3168
23. Projet de délibération du 21 mars 2012 de MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Vera Figurek, Olga Baranova, Julide Turgut Bandelier, Fabienne Fischer, MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Pas de restriction des droits humains dans la ville d'Henry Dunant» (PRD-36) .....	3173
24. Motion du 9 mai 2012 de MM. Rémy Burri, Gary Bennaïm, Simon Brandt, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, M <sup>mes</sup> Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel et Michèle Roulet: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!» (M-1023) .....	3176
25. Propositions des conseillers municipaux .....	3179
26. Interpellations .....	3179
27. Questions écrites .....	3179

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*